



# **MIEL MAYA HONING asbl**

## **Programme définitif 2017-2021**

Transmis à la DGD

D3 – Direction Société Civile

A la date du :

***27/03/2017***

## Table des matières

A.	PARTIE I : GENERALITES.....	4
I.	Fiche générale du programme.....	4
II.	Description des résultats attendus (outcomes) du programme.....	5
III.	Budget du programme.....	6
1.	T1 – Budget général du programme.....	6
2.	T2 – Budget des coûts de gestion.....	9
3.	T3 – Frais d’administration.....	9
4.	T4 – Budget général par acteur.....	9
IV.	Description de la stratégie de collaboration du programme multi-acteurs.....	9
B.	PARTIE II : PRESENTATION DU PROGRAMME PAR PAYS.....	10
I.	Pays : BOLIVIE.....	10
1.	Fiche pays BOLIVIE.....	10
2.	Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande.....	11
3.	Cohérence avec le Plan Stratégique (pays X Hors-CSC).....	12
4.	Théorie du Changement associée au pays BOLIVIE.....	13
5.	Analyse des risques associée au pays BOLIVIE.....	20
6.	Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC.....	23
7.	OS BOLIVIE.....	24
7.1.	Fiche BOLIVIE OS 1.....	24
7.2.	Description des résultats Outcome/Objectif Spécifique BOLIVIE OS1 25	
7.3.	T3 – Coûts opérationnels BOLIVIE OS 1.....	32
7.4.	Motivation au regard des critères du CAD.....	33
7.4.1.	Description de la Pertinence.....	33
7.4.2.	Description de l’Efficacité.....	34
7.4.3.	Description de la Durabilité.....	35
7.4.4.	Description de l’Efficience.....	37
7.5.	Description de la Stratégie de Partenariat spécifique pour le pays BOLIVIE.....	38
7.6.	Description des Synergies et Complémentarités.....	40
II.	Pays : BELGIQUE.....	42
1.	Fiche pays BELGIQUE.....	42

2.	Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande.....	43
3.	Cohérence avec le Plan Stratégique (pays X Hors-CSC) .....	43
4.	Théorie du Changement associée au pays BELGIQUE .....	44
5.	Analyse des risques associée au pays BELGIQUE.....	57
6.	Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC.....	59
7.	OS BELGIQUE.....	61
7.1.	Fiche BELGIQUE OS 1 .....	61
7.2.	Description des résultats Outcome/Objectif Spécifique BELGIQUE OS1 63	
7.3.	T3 – Coûts opérationnels BELGIQUE OS 1 .....	66
7.4.	Motivation au regard des critères du CAD .....	67
7.4.1.	Description de la Pertinence. ....	67
7.4.2.	Description de l’Efficacité. ....	68
7.4.3.	Description de la Durabilité. ....	69
7.4.4.	Description de l’Efficience. ....	70
7.5.	Description de la Stratégie de Partenariat spécifique pour le pays BELGIQUE.....	70
7.6.	Description des Synergies et Complémentarités.....	71
C.	PARTIE III : ANNEXES .....	74
I.	Conventions de partenariat .....	74
II.	Convention de collaboration .....	74
III.	Convention de collaboration structurelle.....	74
IV.	Annexes facultatives : .....	74
	Néant.....	74

## A. PARTIE I : GENERALITES

### I. Fiche générale du programme

#### Fiche Générale du programme 2017-2021 de Miel Maya Honing asbl

Titre général du programme :	<b>CONTRIBUTION DE L'APICULTURE AU DEVELOPPEMENT DURABLE EN BELGIQUE ET EN BOLIVIE</b>		
Pays couverts par le programme :	Listes des CSC auxquels le programme veut contribuer :	<b>Belgique; Bolivie</b>	
	Listes des pays hors-CSC :	NEANT	
Date de début du programme :	1er janvier 2017		
Date de fin du programme :	31 décembre 2021		
Acteur accrédité demandeur:	Nom ACNG 1 et IATI identifier (facultatif)	Statut (OSC ou AI)	Compte bancaire (IBAN -BIC) respectif
	Miel Maya Honing asbl BE-BCE_KBO-415426155	OSC	BE25 0689 0283 3082; GKCCBEBB
Budget :	Budget total des Coûts Directs du programme:	<b>€ 828.918,40</b>	
	Montant du subside :	<b>€ 721.159,01</b>	
	Montant du subside:	(80%-100% en fonction du statut OSC ou AI)	
		<b>80%</b>	

Contacts	Nom	Téléphone	E-mail
Personne de contact pour la DGD pour le programme :	Benoît OLIVIER	04 / 380 06 18; 0493 / 18 05 16	<a href="mailto:benoit.olivier@maya.be">benoit.olivier@maya.be</a>

Exceptions financières éventuelles :	NEANT
--------------------------------------	-------

#### Remarque :

- **Rappel** : Une dépense est subsidiable comme coût direct si et seulement si elle répond à l'ensemble des conditions prévues par l'Arrêté Royal. En particulier, la dépense ne peut pas être reprise dans la liste des coûts non-subsidiables (annexe 1 de l'Arrêté Royal), sauf si la dépense ou la nature de dépense a fait l'objet d'un accord préalable de l'administration parce qu'elle est nécessaire à l'atteinte des objectifs du programme et lorsqu'il est démontré que toute intention de fraude est exclue.

## II. Description des résultats attendus (outcomes) du programme

### Description des résultats attendus (outcomes) du programme 2017-2021

Outcomes / Objectifs spécifiques	Coûts opérationnels	Acteur(s) impliqué(s) en cas de programme commun
<b>CSC: Belgique - Outcome / Objectif spécifique 1 :</b> Au sein du monde apicole belge francophone et de ses diverses composantes s'est créé un mouvement de solidarité nord-sud autour d'enjeux communs aux apiculteurs du Nord et du Sud et comportant une dimension environnementale.	<b>€ 298.441,63</b>	NEANT
<b>CSC: BOLIVIE - Outcome / Objectif spécifique 1 :</b> Dans 20 organisations apicoles situées dans les départements de Cochabamba, Santa-Cruz et Tarija, l'apiculture est devenue une source de revenus durable pour les familles paysannes, dans le respect de l'environnement. Ces organisations apicoles sont des organisations d'économie sociale démocratiques, efficaces et autonomes sur le plan financier ; elles agissent collectivement sur leur contexte et sur les prises de décision qui concernent leur futur.	<b>€ 415.244,51</b>	NEANT
H-CSC a - Outcomes / Objectif spécifique x	NEANT	NEANT

#### Remarque :

- Pour correspondre aux exigences, les Outcomes/Objectifs Spécifiques doivent être formulés dans une langue compréhensible par les fonctionnaires du pays d'intervention : en Anglais, en Espagnol ou en Français. **Dans le présent cadre, les Outcomes/objectifs spécifiques peuvent également être formulés en Néerlandais.**
- La répartition des acteurs impliqués par outcome n'est à mentionner que dans le cadre des Programmes Communs, et seules les organisations accréditées introduisant le programme en commun doivent être mentionnées.

### III. Budget du programme

Remarque : Tous les tableaux budgétaires (T1, T2, T3, T4, T5) sont obligatoirement à fournir en format Excel.

#### 1. T1 – Budget général du programme

Programme MIEL MAYA HONING - Budget 2017-2021							
Pays	OS	Années	Investissement	Fonctionnement	Personnel	Total général	
Pays CSC 1: BOLIVIE	OSS 1 Bolivie	2017	-		26.348,06	28.159,09	54.507,15
		2018	-		49.569,00	51.597,31	101.166,31
		2019	-		53.475,00	45.988,08	99.463,08
		2020	-		45.756,00	42.654,03	88.410,03
		2021	-		39.199,50	32.498,43	71.697,93
		<b>Total</b>		-		<b>214.347,56</b>	<b>200.896,95</b>
	Total Pays Bolivie CSC 1	2017	-		26.348,06	28.159,09	54.507,15
		2018	-		49.569,00	51.597,31	101.166,31
		2019	-		53.475,00	45.988,08	99.463,08
		2020	-		45.756,00	42.654,03	88.410,03
		2021	-		39.199,50	32.498,43	71.697,93
		<b>Total</b>		-		<b>214.347,56</b>	<b>200.896,95</b>
	Pays CSC 2: Belgique	OSS 1 Belgique	2017	-		23.866,21	27.380,76
2018			-		24.920,00	31.007,60	55.927,60
2019			1.780,00		31.595,00	32.247,90	65.622,91
2020			-		32.040,00	33.537,82	65.577,82
2021			-		25.187,00	34.879,33	60.066,33
<b>Total</b>				<b>1.780,00</b>		<b>137.608,21</b>	<b>159.053,41</b>
Total Pays Belgique CSC 2		2017	-		23.866,21	27.380,76	51.246,97
		2018	-		24.920,00	31.007,60	55.927,60
		2019	1.780,00		31.595,00	32.247,90	65.622,91
		2020	-		32.040,00	33.537,82	65.577,82
		2021	-		25.187,00	34.879,33	60.066,33
		<b>Total</b>		<b>1.780,00</b>		<b>137.608,21</b>	<b>159.053,41</b>

Total Volet CSC	2017	-	50.214,27	55.539,84	105.754,12
	2018	-	74.489,00	82.604,91	157.093,91
	2019	1.780,00	85.070,00	78.235,99	165.085,99
	2020	-	77.796,00	76.191,85	153.987,85
	2021	-	64.386,50	67.377,77	131.764,27
	<b>Total</b>	<b>1.780,00</b>	<b>351.955,77</b>	<b>359.950,36</b>	<b>713.686,14</b>
Total Volet Hors-CSC		-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Grand Total CSC et Hors-CSC	2017	-	50.214,27	55.539,84	<b>105.754,12</b>
	2018	-	74.489,00	82.604,91	<b>157.093,91</b>
	2019	1.780,00	85.070,00	78.235,99	<b>165.085,99</b>
	2020	-	77.796,00	76.191,85	<b>153.987,85</b>
	2021	-	64.386,50	67.377,77	<b>131.764,27</b>
	<b>Total</b>	<b>1.780,00</b>	<b>351.955,77</b>	<b>359.950,36</b>	<b>713.686,14</b>
Frais d'évaluation ou d'audit	2017				-
	2018				-
	2019				18.256,10
	2020				-
	2021				18.256,10
	<b>Total</b>				<b>36.512,20</b>
	<b>Taux (min 1%)</b>				<b>4,40%</b>
Autres coûts de gestion	2017	-	2.514,84	11.232,94	13.747,78
	2018	-	2.738,41	12.720,85	15.459,26
	2019	-	2.738,41	13.229,68	15.968,10
	2020	-	2.738,41	13.758,87	16.497,29
	2021	-	2.738,41	14.309,23	17.047,64
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>13.468,50</b>	<b>65.251,57</b>	<b>78.720,06</b>
	<b>Taux (max 10%)</b>				<b>9,50%</b>
Coûts de Gestion	<b>Grand Total</b>				<b>115.232,16</b>
Total Programme	2017	-			119.501,89
	2018	-			172.553,18
	2019				199.310,18
	2020	-			170.485,14
	2021	-			167.068,01
	<b>Grand Total</b>				<b>828.918,40</b>

Répartition CSC / HCSC		Total Opérationnel CSC	Total opérationnel Hors CSC		
	Grand total	828.918,40	#REF!	Maximum Hors-CSC autorisé :	25%
	Répartition %	100,00%	#REF!		
Taux de Coûts de Coordination du Programme Commun		Maximum autorisé	TCC demandé		
		4,50%	0		

Résumé Général	Années	Total Programme	ACNG (0% - 20%)	DGD (80% - 100%)	Frais de Structure
					7,00%
	2017	119.501,89	23.900,38	95.601,51	8.365,13
	2018	172.553,18	34.510,64	138.042,54	12.078,72
	2019	199.310,18	39.862,04	159.448,15	13.951,71
	2020	170.485,14	34.097,03	136.388,11	11.933,96
	2021	167.068,01	33.413,60	133.654,40	11.694,76
	<b>Total</b>	<b>828.918,40</b>	<b>165.783,68</b>	<b>663.134,72</b>	<b>58.024,29</b>

Tranche 1	103.966,65
Tranche 2	150.121,26
Tranche 3	173.399,86
Tranche 4	148.322,07
Tranche 5	145.349,17
	<b>721.159,01</b>

Ce tableau budgétaire sera annexé directement à l'Arrête Ministériel d'octroi de subside.

Remarques :

- S'il y a plusieurs objectifs dans un pays, ceux-ci doivent être distingués avant d'être totalisés par pays et par an.
- Apport propre : au moins 20% des coûts directs pour les OSC, 0% pour les AI.
- Subside : au maximum 80% des coûts directs pour les OSC, 100% pour les AI.



## 2. T2 – Budget des coûts de gestion

<b>Programme MIEL MAYA HONING - Budget 2017-2021 - Coûts de Gestion</b>						
	2017	2018	2019	2020	2021	<b>Grand total</b>
<b>1. Investissement</b>	-	-	-	-	-	-
<b>2. Fonctionnement</b>	<b>2.514,84</b>	<b>2.738,41</b>	<b>2.738,41</b>	<b>2.738,41</b>	<b>2.738,41</b>	<b>13.468,50</b>
<b>3. Personnel</b>	<b>11.232,94</b>	<b>12.720,85</b>	<b>13.229,68</b>	<b>13.758,87</b>	<b>14.309,23</b>	<b>65.251,57</b>
3.1 Personnel local						-
3.2 Expatriés						-
3.3 Personnel siège	11.232,94	12.720,85	13.229,68	13.758,87	14.309,23	<b>65.251,57</b>
<b>Total</b>	<b>13.747,78</b>	<b>15.459,26</b>	<b>15.968,10</b>	<b>16.497,29</b>	<b>17.047,64</b>	<b>78.720,06</b>
<b>4. Autres frais</b>	-	-	<b>18.256,10</b>	<b>0</b>	<b>18.256,10</b>	<b>36.512,20</b>
4.1. Frais d'audit	0	0	0	0	0	0
4.2. Frais d'évaluation	0	0	18.256,10	0	18.256,10	<b>36.512,20</b>
<b>Grand Total</b>	<b>13.747,78</b>	<b>15.459,26</b>	<b>34.224,20</b>	<b>16.497,29</b>	<b>35.303,74</b>	<b>115.232,26</b>

## 3. T3 – Frais d'administration

PAS D'APPLICATION

Remarque :

Le tableau des frais d'administration n'est pas à reproduire s'il n'est pas d'application (voir lexique).

## 4. T4 – Budget général par acteur

PAS D'APPLICATION

Remarque :

Budget général du programme pour chaque acteur d'un programme commun. Pas d'application pour un programme introduit par un acteur individuellement.

## IV. Description de la stratégie de collaboration du programme multi-acteurs

PAS D'APPLICATION

## B. PARTIE II : PRESENTATION DU PROGRAMME PAR PAYS

### I. Pays : **BOLIVIE**

#### 1. Fiche pays BOLIVIE

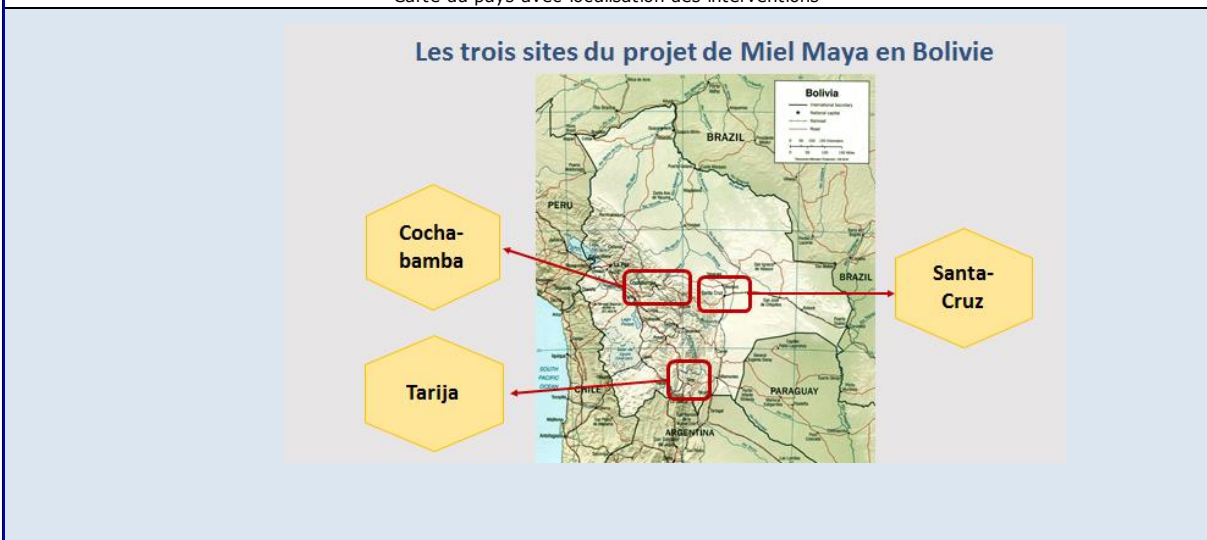
Fiche BOLIVIE				
Coûts opérationnels totaux pour le pays :		<b>€ 415.244,51</b>		
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays :	Nom : B. OLIVIER	Organisation : Miel Maya Honing asbl	Téléphone: 04/ 380 06 18; 0493 / 18 05 16.	E-mail : benoit.olivier@maya.be
Personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays :	Nom : Ricardo Vargas Ramirez	Organisation : Consultant.	Téléphone : 591.2.2492560 GSM: 591.68210447	E-mail : ricararies[at]gmail.com

#### Résumé synthétique du programme pour ce pays (15 lignes maximum) :

Ce programme se déroule dans les départements de Tarija, Cochabamba et Santa-Cruz, sur le flanc oriental de la Cordillère des Andes et dans la plaine qui conduit vers l'Amazonie. Il vise l'amélioration des techniques apicoles, les deux tiers des 700 apiculteurs visés ayant moins de 10 ruches, ce qui est inférieur au seuil de rentabilité, la multiplication des échanges entre les 20 organisations qui participent au projet ainsi que le renforcement des organisations apicoles, leur autonomie financière, le rajeunissement des membres. L'élaboration de plates-formes apicoles départementales fait aussi partie des objectifs du projet afin de réaliser un travail de plaidoyer politique pour une meilleure réglementation apicole.

Un des enjeux de l'apiculture en Bolivie est, notamment, de mettre en place une réglementation protégeant la production nationale vis-à-vis des importations à bas prix originaires d'Argentine et de valoriser la qualité du miel bolivien. L'apiculture bolivienne sera encouragée à se développer si un contexte favorable est créé: l'apiculture est bénéfique pour la santé et l'environnement, et c'est aussi une source de revenus appréciable pour les jeunes, tentés par l'exode rural faute d'emplois durables dans leur région.

Carte du pays avec localisation des interventions



#### Remarque :

- Fiche de synthèse résumant l'intervention dans le pays X.
- Le résumé synthétique du programme pour un pays a pour objectif de pouvoir être communiqué autant en interne (ambassades, DGB,...) qu'en externe (public belge). Ce résumé doit donc être rédigé dans un langage compréhensible pour les non-initiés.
- La personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays n'est à fournir que le cas échéant.

2. Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande.

**Liste-Fiche Partenaires par pays: Bolivie**

Partenaire 1: AOPEB			
Nom complet et abréviation:	Asociación de productores ecológicos de Bolivia (AOPEB)		
Coordonnées:	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Av. Landaeta # 554 Zona San Pedro La Paz	++ 591-2- 2490686 / 2490691 / 2129287	gerencia@aopeb.org; (Adolfo Valdez Laguna, Gerente)
Personne de contact:	Leonardo Segovia Nieves (technicien apicole à Tarija)		
Outcome / Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome:	Budget OS 1		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome:	Chaque partenaire participe aux 3 résultats de l'objectif spécifique, dans le département dont il est responsable : Tarija pour Aopeb, avec 3 organisations apicoles.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG:	Septembre 2014 (2012 avec l'organisation apicole affiliée AART à Tarija)		

Partenaire 2: CIOEC-COCHABAMBA			
Nom complet et abréviation:	Coordinadora de Integración de Organizaciones Económicas Campesinas, Indígenas y Originarias de Cochabamba (CIOEC-Cochabamba)		
Coordonnées:	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Calle Bartolome de las Casas# 1357 COCHABAMBA	(591-4) 4584184	cioeccbba [at]cioecbolivia.org wilma.gamboa [at]gmail.com
Personne de contact:	Wilma Gamboa (coordinatrice)		
Outcome / Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome:	Budget OS 1		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome:	Chaque partenaire participe aux 3 résultats de l'objectif spécifique, dans le département dont il est responsable : Cochabamba pour Cioec-Cochabamba, avec 3 organisations apicoles et une quatrième invitée (Protal).		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG:	Janvier 2015.		

Partenaire 3: ADAPICRUZ			
Nom complet et abréviation:	Asociación Departamental de Apicultores de Santa Cruz (Adapicruz)		
Coordonnées:	Adresse :	Téléphone :	E-mail :

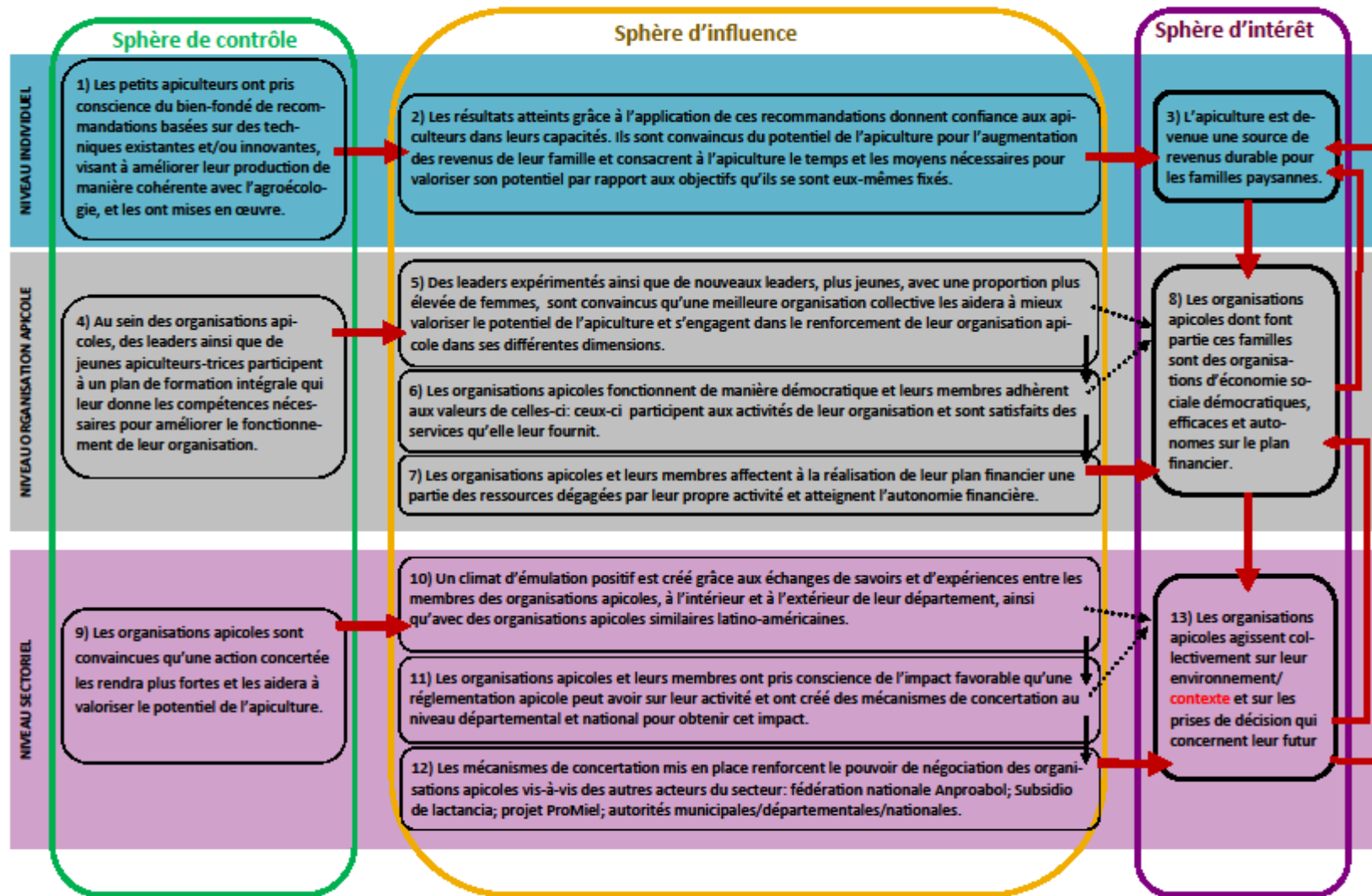
	Calle Gumercindo Coronado 3130, Tercer anillo externo, Barrio La Morita, Santa-Cruz	Telefono fijo 3537331 interno 13 oficina Telefono Planta de procesamiento 3493529 Celular 76007525 Osvaldo Luis Soruco Aponte Celular 79039095 Zenobio Villalta Correa	<a href="mailto:osvaldosoruco@gmail.com">osvaldosoruco@gmail.com</a>
Personne de contact:	Osvaldo Soruco (technicien apicole)		
Outcome / Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome:	Budget OS 1		
Description synthétique du rôle du partenaire pour chaque Outcome:	Chaque partenaire participe aux 3 résultats de l'objectif spécifique, dans le département dont il est responsable : Santa-Cruz pour Adapicruz, avec ses 13 associations affiliées + l'organisation apicole Apaey (affiliée à Aoheb).		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACN :	Septembre 2014		

### 3. Cohérence avec le Plan Stratégique (pays X Hors-CSC)

PAS D'APPLICATION

#### 4. Théorie du Changement associée au pays BOLIVIE

##### Théorie du Changement BOLIVIE (Programme MMH).



Atouts :

- La Bolivie possède des conditions favorables (zones naturelles étendues) pour développer l'apiculture avec des produits de qualité ;
- L'offre de miel est insuffisante par rapport à la demande, ce qui engendre des prix élevés pour le miel ; ces prix élevés ont été renforcés par la politique d'achat du Subsidio de lactancia (voir ci-dessous), qui a défini un prix d'achat relativement élevé et stable ;
- Le gouvernement bolivien est favorable à une politique de substitution des importations (une partie significative du miel consommé est importé d'Argentine et des autres pays limitrophes) ;
- Le miel importé est souvent de mauvaise qualité en comparaison avec le miel bolivien issu d'organisations apicoles situées dans des régions où l'environnement est préservé ;
- Le gouvernement d'Evo Morales a intégré le miel dans le Subsidio de lactancia (dispositif d'aide alimentaire aux femmes allaitantes et à leurs jeunes enfants) ; du miel en bocal de 250 g. est fourni par ce moyen: environ 14% de la production nationale de miel est écoulé de cette façon, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation de miel au niveau national.<sup>1</sup> Initialement il était prévu de distribuer des bocaux de 500 g., mais cela n'a pas été possible à cause de la faiblesse de la production. Le miel est fourni au «Subsidio de lactancia» par les organisations apicoles affiliées à la fédération apicole bolivienne Anproabol, créée dans ce but.
- Outre l'inclusion du miel dans le Subsidio de Lactancia, l'Etat bolivien a pris diverses initiatives vis-à-vis de l'apiculture, dont la création d'un centre de conditionnement de miel (projet du « Programa nacional de fomento apícola » - Promiel), capable de conditionner le quart de la production nationale : en février 2016, ce centre recevait seulement 59% du miel nécessaire à son activité, soit 13 T./mois au lieu des 22 T. projetées.<sup>2</sup> Le projet Promiel est perçu comme une menace par les organisations boliviennes, mais il peut également constituer une opportunité pour celles-ci, si elles l'intègrent dans une stratégie de développement et de professionnalisation de leur activité.

Limitations actuelles :

- La production nationale ne suffit pas à satisfaire la demande de miel ; elle est légèrement inférieure à 1.000 tonnes de miel/an,<sup>3</sup> ce qui place ce pays au bas du classement des pays d'Amérique latine ;
- Pour beaucoup de petits apiculteurs, qui l'apiculture est une activité accessoire : ils y consacrent peu de temps, ne se forment pas, n'investissent pas et ont par conséquent de faibles rendements ;
- Dans beaucoup d'organisations apicoles, la moyenne d'âge est élevée (> 50 ans) : un renouveau générationnel est indispensable (cf changement 2°), en particulier dans les lieux retirés qui ont l'avantage de présenter des conditions très favorables à l'apiculture mais sont victimes de l'exode rural ;
- Beaucoup d'organisations apicoles ont bénéficié de projets mais elles n'ont pas toujours tiré profit de ceux-ci de manière optimale pour différentes raisons : elles n'ont pas participé à leur élaboration, les objectifs du bailleur du fonds n'étaient pas en réelle adéquation avec leurs besoins, l'appui financier obtenu a été perçu comme une opportunité ponctuelle, comme « un cadeau tombé du ciel », et n'a pas été exploité de manière adéquate pour appliquer la stratégie de l'organisation etc. ;
- Les organisations apicoles ne disposent pas d'une capacité de gestion suffisante pour tirer avantage du prix élevé du miel et des possibilités de développer la commercialisation au niveau national ;
- Les défis environnementaux (déforestation, cultures intensives, exploitation pétrolière etc.) exigent une réponse stratégique, sur le long terme, de la part des organisations apicoles ;
- Les organisations apicoles ne sont pas fédérées entre elles (à distinguer des fédérations paysannes) ; la fédération apicole nationale Anproabol se concentre sur son rôle de collecteur du miel commandé par le Subsidio de lactancia et ne joue pas le rôle de structure représentative des apiculteurs ;
- Le processus de réglementation du secteur apicole est resté inabouti : une loi apicole a été votée en 2013 par la Chambre des Sénateurs, mais elle n'a toujours pas été approuvée par la Chambre des Députés. L'absence de structure représentative des apiculteurs affaiblit le pouvoir de négociation de ceux-ci.

<sup>1</sup> 100 g. par habitant en 2010, selon FAOSTAT (cité dans notre Mayazine n°28 de septembre 2013, [www.maya.be](http://www.maya.be)).

<sup>2</sup> Los Tiempos, 29/02/2016.

<sup>3</sup> 920 tonnes produites contre 963 tonnes consommées en 2010, selon FAOSTAT (cité dans notre Mayazine n°28). En 2015, selon 29,41% de la consommation nationale de miel est importée, selon Bolivia Emprende, 10/9/2015).

En conclusion, une offre insuffisante en volume, des prix élevés et stables, des zones naturelles abondantes propices à l'apiculture, une politique nationale en faveur des organisations des producteurs et de la consommation de produits locaux, tous ces facteurs font de l'apiculture une activité génératrice de revenus qui présente un potentiel certain. Et pourtant la production stagne et l'apiculture, pratiquée par une population vieillissante, est toujours considérée comme une activité marginale, de troisième voire de quatrième catégorie.

Un nouveau souffle est nécessaire pour que le potentiel de l'apiculture en Bolivie soit pleinement valorisé : cela passe par un renforcement des organisations apicoles et leur fédération, ainsi que par un pouvoir de négociation accru pour en faire des interlocuteurs crédibles au sein du secteur apicole. C'est la vision de ce Programme.

## Acteurs concernés par le Programme

### Approche régionale

Durant le Programme 2015-2016 de Frères des Hommes (dans le cadre duquel MMH intervenait pour la partie apicole : voir le chapitre sur les synergies), les partenaires étaient les partenaires de Frères des Hommes, c'est-à-dire les fédérations paysannes Aoheb et Cioec. Cela a eu pour conséquence que les organisations apicoles ont bénéficié de l'appui du Programme en fonction de la fédération à laquelle elles appartenaient.

A titre d'exemple, en 2015 et 2016, l'organisation Apaey (Yapacani, dép. de Sta-Cruz), affiliée à Aoheb, a bénéficié de l'appui du technicien apicole d'Aoheb situé à Tarija, à 830 km, tandis qu'Adapicruz (Santa-Cruz) se trouvait à 135 km à peine et disposait de toutes les compétences techniques nécessaires. Précédemment, une grande ONG néerlandaise avait confié une mission de deux semaines à deux experts apicoles (espagnol et péruvien) pour un atelier à Yapacani, mission motivée par le fait qu'il n'y aurait pas d'experts apicoles en Bolivie : or ceux-ci se trouvaient à Santa-Cruz...

La proposition que nous avons faite, lors de notre mission d'identification en juin 2014, d'intégrer Apaey dans le projet d'Adapicruz a, malheureusement, reçu une fin de non-recevoir. Les raisons de ce refus ont fait l'objet du stage d'un étudiant belge, Lionel Cantraine, en 2015, dont les conclusions ont été utilisées pour l'élaboration de ce programme-ci : à la base, les apiculteurs d'Apaey et des associations membres d'Adapicruz présentent le même profil, mais leurs organisations se connaissent peu et le peu de connaissance qu'elles ont l'une de l'autre est influencé par des préjugés réciproques.

Ce clivage des organisations apicoles selon leur affiliation a non seulement nuit à l'efficacité du Programme (coûts de déplacement à Yapacani) mais constitue surtout un obstacle à la concertation des organisations apicoles sur une base géographique (contexte commun) et au renforcement du secteur apicole en tant que tel.

Lors du premier atelier national de préparation du programme 2017-2021 à Cochabamba, en novembre 2015, MMH a donc exprimé son souhait de travailler désormais sur une base départementale. Des ateliers régionaux ont été organisés au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 dans les 3 départements concernés (Tarija, Cochabamba et Sta-Cruz) et c'est sur cette base que le Programme a été construit, avec l'accord de tous. La synthèse des ateliers régionaux a fait l'objet du deuxième atelier national à Cochabamba (avril 2016).

Le passage à une logique régionale constitue, en soi, un **changement** important, fondamental, par rapport à la situation prévalant lors de l'identification du programme 2015-16. Le Programme 2017-21 a, notamment, pour but de consolider ce changement.

Dans le Programme 2015-16, les **partenaires** ne travaillaient qu'avec les organisations apicoles affiliées à leur fédération paysanne (Aoheb ou Cioec). Dans ce Programme-ci, leur rôle est régional, au niveau du département. Leur appartenance à une fédération nationale offre l'avantage d'articuler les niveaux local (les organisations de producteurs), départemental et national. Ce sont : AOPEB, représentée par sa régionale à Tarija ; la régionale de la CIOEC à Cochabamba ; la fédération apicole Adapicruz à Santa-Cruz (affiliée à CIOEC).



Le risque que les partenaires soient bridés par leur structure nationale est faible, et limité à la régionale d'Aoepb à Tarija, qui n'a pas d'existence juridique propre et est donc rattachée au siège national, à La Paz : la convention de collaboration entre MMH et Aoepb rappellera la logique départementale du Programme. Cioec-Cochabamba et Adapicruz ont une personnalité juridique propre. Ce sont surtout les relations entre les organisations, à l'intérieur des départements, qui devront faire l'objet de toute notre attention, pour consolider la logique départementale mise en œuvre (cf analyse des risques, 8° et 9°).

## Présentation des partenaires

**AOPEB** (Asociación de productores ecológicos de Bolivia ; [www.aoepb.org](http://www.aoepb.org)) est une organisation de deuxième niveau qui représente 61 organisations de base de producteurs écologiques. Son siège est à La Paz, où elle développe tout un travail de plaidoyer en faveur des organisations de producteurs écologiques. Elle a un fonctionnement centralisé, avec deux bureaux régionaux, à Caranavi (dép. de La Paz) et à Tarija. C'est à Tarija que se trouvent les principales organisations apicoles affiliées à Aoepb. Son point fort dans le programme consiste notamment dans son expertise dans la production écologique, la certification SPG (Système Participatif de Garantie) et la collaboration avec les municipalités intéressées par cette certification.

**Cioec-Cochabamba** fait partie de la CIOEC nationale (Coordination d'Intégration des OECAS - organisations économiques paysannes, indigènes et originaires, de Bolivie ; [www.cioecbolivia.org](http://www.cioecbolivia.org)), une organisation de deuxième niveau représentant 360 OECAS dans tout le pays. Son fonctionnement est beaucoup plus décentralisé que celui d'Aoepb, ce qui explique pourquoi notre partenaire est la régionale de la Cioec à Cochabamba. Son point fort dans le programme consiste notamment dans son expertise dans la commercialisation au niveau local (transformation et conditionnement de produits à valeur ajoutée, développement de circuits courts, accès au marché des petits déjeuners scolaires) et dans le renforcement de la cohésion sociale des organisations de producteurs, en particulier au niveau du genre et de la prise en compte de l'unité familiale comme membre de l'organisation de producteurs.

**Adapicruz** ([www.adapicruz.org.bo](http://www.adapicruz.org.bo); Asociación Departamental de Apicultores de Santa Cruz) est une fédération de 13 associations apicoles<sup>4</sup> du département de Santa-Cruz, affiliée à Cioec-Sta Cruz. Elle est associée à une société coopérative, Apicola del Bosque, qui achète le miel récolté par les membres d'Adapicruz et le commercialise, notamment à travers le Subsidio de Lactancia. Son point fort dans le programme consiste dans son expertise apicole (présence d'apiculteurs professionnels parmi ses membres), commerciale (via Apicola del Bosque) et réglementaire (membre d'Anproabol, elle a participé à l'élaboration du projet de loi sur l'apiculture).

## Les organisations apicoles bénéficiaires

**Les 20 organisations directement bénéficiaires** du Programme sont des organisations paysannes affiliées à Aoepb ou Cioec, entièrement ou partiellement consacrées à l'apiculture:

- Département de Tarija : 3 organisations, dont deux exclusivement apicoles\*, **AART\*** (Asociación de Apicultores de La Reserva de Tariquí), **APME\*** (Asociación de Apicultores de Miel Ecológica) et **AOCEMM** (Asociación de Organizaciones Campesinas Económicas Moto Méndez) ;
- Département de Cochabamba : 3 organisations, dont une exclusivement apicole\*, **Coraca Aiquile** (Corporación Agropecuaria Campesina Aiquile), **Apam-Mizque** (Asociación de Productores Agropecuarios Ecológicos de Mizque) et **Apacqui\*** (Asociación de productores apícolas Qorimayu Independencia) ; la Corporación Agropecuaria Campesina Productores Totolima Altamachi – Coraca Protal, dont le leader est président d'Anproabol, sera invitée à participer à une partie des activités ;
- Département de Santa-Cruz : **les 13 associations<sup>5</sup> membres d'Adapicruz** et l'association **Apayé** (Asociación de Productores Agropecuarios Ecológicos de Yapacani), affiliée à Aoepb.

Les organisations apicoles directement bénéficiaires comptent, en tout, 630 apiculteurs soit environ 3.150 personnes avec leur famille. En y ajoutant Protal, qui sera invitée à une partie des activités, le total s'élève à 756 apiculteurs et à 3.780 personnes. Parmi ceux-ci on compte un peu moins de 25% de femmes ; seul un quart des

<sup>4</sup> Celle de Bermejo n'est pas encore enregistrée légalement.

<sup>5</sup> Voir note 4°.



apiculteurs possède 10 ruches ou plus. Selon le recensement apicole de 2011,<sup>6</sup> le seuil de rentabilité a été estimé à 10 ruches, tandis que la moyenne nationale est évaluée à 5 ruches par apiculteur.

Les **organisations apicoles indirectement bénéficiaires** du Programme sont tout d'abord des organisations apicoles situées dans l'un des trois départements ciblés par le Programme mais qui ne sont pas affiliées à Aopeb ou Cioec. Elles seront invitées à participer aux plates-formes départementales qui auront été constituées, ainsi qu'aux échanges d'expériences et de savoirs entre apiculteurs, ce qui constituera l'aboutissement du passage d'une logique « Aopeb/Cioec » à une logique départementale.

En fonction du succès rencontré par les plates-formes départementales et de la décision de constituer une plate-forme nationale, des organisations apicoles d'autres départements seront invitées à rejoindre le mouvement, en priorité celles qui font partie d'Anproabol. Le recensement apicole de 2011 estime à 25.000 le nombre d'apiculteurs, dont 14.000 (56%) dans les 3 départements concernés par le Programme, et à 160 le nombre d'organisations de producteurs. Ces départements produisent 55% de la production nationale : 500 T. sur 900 T.

Les **autres acteurs** qui auront une incidence sur l'exécution du Programme se situent au niveau sectoriel:

- La fédération Anproabol - Asociación Nacional de Productores Apícolas de Bolivia ;<sup>7</sup>
- L'entreprise publique créée par Promiel et son autorité de tutelle, le Sedem (Servicio de Desarrollo de las Empresas Publicas Productivas, [www.sedem.gob.bo](http://www.sedem.gob.bo)), qui dépend du Ministerio de Desarrollo Productivo y Economía Plural;
- Le Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras MDRyT, autorité compétente relativement au projet de Loi apicole, via la COPEP (Consejo Plurinacional Económico Productivo).

#### Chemins de changement, relations causales, hypothèses et risques

Les changements décrits dans le diagramme et les chemins de changement qui y conduisent se situent essentiellement au niveau des comportements et des attitudes. Le but du programme est de créer des dynamiques de changement au niveau du producteur, de son organisation et du secteur apicole qui vont s'alimenter mutuellement et créer un cercle vertueux. Les changements doivent se produire sur les trois niveaux et impliquer un maximum d'acteurs de manière à créer une « masse critique » suffisante pour déclencher un mouvement de changement sans retour en arrière.

#### AU NIVEAU DE L'APICULTEUR INDIVIDUEL

- 1 Grâce aux différents échanges organisés par les associations apicoles dans le cadre du Programme, selon la méthodologie «de paysan à paysan» (*de campesino a campesino*) qui a déjà fait ses preuves dans la région et au niveau mondial, les petits apiculteurs (<10 ruches) rencontreront des apiculteurs, dont des professionnels, notamment ceux d'Adapicruz, qui ont fait de l'apiculture une activité profitable et peuvent stimuler les autres apiculteurs. Ces mécanismes d'échange/collaboration seront développés à tous les niveaux: entre apiculteurs professionnels et petits apiculteurs, entre apiculteurs d'une même association/d'une même fédération/d'un même département, entre les organisations apicoles du même département et des autres départements, avec des organisations apicoles qui ont réussi dans d'autres pays etc. Ces échanges porteront notamment sur des techniques adaptées mises au point et appliquées avec succès par des apiculteurs des trois départements visés par le Programme : élevage de reines, fonte de la cire, lutte contre le varroa etc.

Notre expérience de projets apicoles en Amérique centrale et au Mexique (de 1998 à 2013) nous a montré que bien souvent les apiculteurs savent comment effectuer le suivi de leur rucher mais ne le font pas, parce qu'ils ne sont pas convaincus des conseils théoriques qui leur ont été donnés, parce qu'ils n'ont pas confiance dans leurs capacités ou parce qu'ils pensent que le temps consacré ne produira pas les résultats escomptés. Le témoignage d'apiculteurs qui ont « réussi » est le meilleur

<sup>6</sup> Par le Fonds du Programme de Coop. Technique de la FAO en Bolivie et le Vice Ministère du Développement Rural.

<sup>7</sup> [www.cioecbolivia.org](http://www.cioecbolivia.org), page «sectoriales».

- argument pour amener des apiculteurs à appliquer des conseils qui leur ont été donnés précédemment sous forme théorique et/ou par un expert étranger à leur réalité.
- 2 Les producteurs en milieu rural cherchent davantage à minimiser leurs risques et à augmenter leur résilience, plutôt qu'à optimiser leurs gains. Cette aversion au risque mène souvent au statu quo. En donnant confiance aux producteurs et en instaurant un climat d'échange de savoirs et de techniques, il est possible de lever les obstacles qui les empêchent d'investir dans le développement de leur activité apicole, sur fonds propres ou en sollicitant un micro-crédit auprès de leur organisation ou d'un organisme spécialisé. Protal, l'une des organisations apicoles bénéficiaires, dispose d'une expertise dans le domaine du crédit (voir le chapitre 7, à propos de la synergie avec SOS-Faim).
  - 3 L'apiculteur qui maîtrise les aspects techniques de l'apiculture, y consacre le temps nécessaire et investit les moyens nécessaires tirera de cette activité une source de revenus durable pour sa famille. Cela ne signifie pas qu'il en fasse son unique activité et qu'il deviendra un apiculteur professionnel, mais qu'il fera de cette activité une activité complémentaire, de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> niveau, et non une activité accessoire négligeable. Cela suppose qu'il ait cet objectif : ce sera le cas d'une partie des membres des organisations apicoles, tandis que d'autres maintiendront leur activité apicole au niveau actuel, parce qu'ils ont d'autres activités professionnelles.

#### AU NIVEAU DE L'ORGANISATION APICOLE

- 4 Un « Plan de Formación Integral » sera organisé dans chaque département pour les organisations apicoles bénéficiaires. Les participants seront des leaders actuels et de jeunes apiculteurs (dont au moins 30% de femmes) qui ont le potentiel de devenir leaders. Il sera élaboré durant la 2<sup>e</sup> année du Programme et mis en place à partir de la 3<sup>e</sup> année. Deux sessions de formation d'une durée d'un an seront organisées, en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année. Différents types d'organisations apicoles seront présentés sous forme d'études de cas afin d'illustrer les facteurs de succès d'une organisation apicole.
- 5 Les leaders formés partagent leurs connaissances avec les membres de leur organisation. Le fonctionnement démocratique de l'organisation ne surgit pas « par génération spontanée » : une organisation est démocratique dans la mesure où les membres participent activement aux assemblées générales, sont conscients de leurs droits et devoirs, ont été formés et peuvent ainsi élire et contrôler leurs dirigeants. Un « Plan de concientización, motivación, compromiso y solidaridad (valores) » est exécuté au sein des organisations apicoles en 2017 et 2018.
- 6 L'adhésion des apiculteurs à leur organisation se fonde toujours sur des résultats concrets et sur les services que celle-ci lui rend : échange de techniques apicoles utiles et efficaces ; magasin d'équipements apicoles ; formations ; commercialisation et prêts à court terme (garantis par le miel à fournir) ; représentation envers les autorités etc. Ces résultats inciteront les apiculteurs à « croire » en leur organisation. Inversement, l'obtention de ces résultats dépendra de leur participation. Ceci est un bon exemple que les chemins de changement ne sont pas linéaires mais qu'ils ressemblent plutôt à une route de montagne qui serpente pour arriver au sommet.
- 7 La mise en place d'un système administratif efficace et l'élaboration d'un plan financier visant l'autonomie financière seront des activités prioritaires des deux premières années du Programme. Elles comprendront une formation sur mesure en capacité de gestion. Des exemples d'organisations de producteurs qui ont atteint l'autonomie financière seront analysés dans le cadre de cette formation. Les organisations seront ainsi préparées à prendre des décisions qui vont dans la direction de l'autonomie financière : montant des cotisations payées par les membres, participation aux frais des équipements prêtés par l'organisation à ses membres, marge bénéficiaire sur la commercialisation du miel acheté aux membres, etc.
- 8 La durabilité des organisations apicoles dépend de la loyauté de leurs membres et de leur engagement dans le fonctionnement démocratique dans l'organisation. L'organisation pourra compter sur la loyauté et l'engagement de ses membres si elle leur fournit des services efficaces et que l'activité apicole est profitable pour eux comme pour l'organisation.

## AU NIVEAU SECTORIEL

(Le passage à une logique régionale constitue déjà, en soi, un **changement** important.)

- 9 Les échanges entre organisations apicoles, à tous les niveaux, via la Formation intégrale, les plates-formes, les échanges sur la Loi apicole, les techniques novatrices, les enjeux environnementaux, les analyses commerciales, stimulent les dynamiques d'échange entre apiculteurs.
- 10 Le climat d'émulation positif créé par ces échanges aura un effet non seulement sur le producteur lui-même, mais aussi sur les organisations apicoles, qui seront amenées à voir ce que les autres organisations peuvent leur apporter, plutôt que de les voir d'abord comme des concurrentes. Ce climat d'émulation positif est une condition préalable pour créer la confiance entre les organisations, nécessaire à leur collaboration.
- 11 *L'incidencia política* (plaidoyer politique) fera l'objet du « Plan de Formación Integral ». Le contexte apicole bolivien et le rôle joué par Anproabol seront analysés dans le cadre de cette formation, afin de faire ressortir les enjeux qui nécessitent une concertation au sein du secteur (voir l'analyse du contexte). Un Plan de conscientisation des apiculteurs est prévu, sur les enjeux de la Loi apicole et de la réglementation qui en découle, dans le domaine de la qualité du miel, de la lutte contre le miel de contrebande, de la préservation de l'environnement et des ressources florales etc.
- 12 C'est en prenant conscience des avantages qu'une Loi peut apporter aux apiculteurs qu'ils participeront activement aux mécanismes de concertation qui doivent être mis en place, d'abord au niveau départemental, ensuite au niveau national. Des embryons de plates-formes départementales existent déjà ; avant de les constituer, il est nécessaire de renforcer la confiance et la connaissance mutuelles, en particulier à Cochabamba (relation entre Cioec-Cochabamba et Protal) et à Sta-Cruz (relation entre Apaey et Adapicruz). Cette hypothèse est notamment fondée sur les résultats du stage et du TFE (travail de fin d'études) réalisés en 2015 par un étudiant stagiaire, Lionel Cantraine (Bachelier en Coopération Internationale, HEPN).  
La concertation avec Anproabol suppose l'amélioration des relations entre Protal, Cioec-Cochabamba et Adapicruz, ainsi que le dépassement du clivage Aoepb/Cioec. La participation de Protal au 2<sup>e</sup> atelier national de préparation du Programme, en avril 2016, allait dans ce sens. La concertation avec le Subsidio de Lactancia, le Centre Promiel et les autorités dépendra du niveau de cohérence atteint par les plates-formes départementales.
- 13 Pour être durables, les organisations de producteurs doivent avoir prise sur leur environnement et sur les prises de décision qui les concernent. Leur action collective ne sera efficace que si ces organisations peuvent compter sur l'adhésion et la mobilisation de leurs membres (voir 8°). Un secteur apicole renforcé donnera à son tour confiance aux apiculteurs et créera un contexte favorable qui les encouragera à investir dans cette activité (voir 3°).

Utilisation de la ToC dans l'exécution et le suivi et monitoring du programme.
--

Relations entre la ToC et l'analyse de risques :

- Changements 1 et 2 : liés respectivement aux risques 11 et 12 ;
- Changements 4, 5 et 7 : liés respectivement aux risques 6, 13 et 14 ;
- Changements 10, 11 et 12 : liés respectivement aux risques 8, 9 et 7.

Des indicateurs de changement, différents des indicateurs de performance du cadre logique traditionnel, nous permettront de connaître l'effet de nos actions dans le contexte du changement et qu'elles n'ont pas été mises en œuvre comme une fin en soi. Ces indicateurs de changement seront suivis par le consultant local, correspondant de MMH en Bolivie, sous la forme d'une enquête qualitative permanente, basée sur un « checklist » court, à remplir lors de chaque contact.

Ils porteront sur les trois changements fondamentaux recherchés par le Programme :

- L'apiculture est devenue une source de revenus durable pour les familles paysannes.
- Les organisations apicoles dont font partie ces familles sont des organisations d'économie sociale démocratiques, efficaces et autonomes sur le plan financier.
- Les organisations apicoles agissent collectivement sur leur environnement et sur les prises de décision qui concernent leur futur.

## 5. Analyse des risques associée au pays BOLIVIE

Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)			Suivi du risque	
Source et nature du risque	Probabilité	Effets	Niveau Risque	Impact résultat	Traitement	Responsable	Quand	Responsable	Quand
<b>Risques contextuels</b>									
Risque 1 : Dégradation continue de l'environnement qui décourage les apiculteurs.	3	2	3	R1	La transhumance (apiculture migratoire) et la plantation d'espèces mellifères sont des réponses à cette menace, ainsi que le travail de plaidoyer afin d'assurer une meilleure protection des zones naturelles.	Les techniciens apicoles d'Adapicruz, d'Aoepb-Tarija et de Cioec-Cochabamba ainsi que les plates-formes départementales apicoles.	En permanence.	Les partenaires locaux et les plates-formes départementales apicoles.	Réunions du comité de coordination du Programme.
Risque 2 : Exode rural des jeunes.	4	3	3	R2	Le plan de formation intégrale a pour principal but de motiver les jeunes à s'impliquer dans leur organisation.	Les techniciens apicoles d'Adapicruz, d'Aoepb-Tarija et de Cioec-Cochabamba ainsi que les conseils d'administration des 20 organisations apicoles.	Lors de l'exécution du Plan de conscientisation, motivation, engagement et solidarité et du Plan de formation Intégrale.	Les partenaires locaux, le coordinateur local et le gestionnaire de programme de MMH.	Evaluations des 2 Plans mentionnés ; missions de suivi de MMH.
Risque 3 : Les autorités ne sont pas ouvertes à la concertation avec les organisations paysannes ; en 2021, la loi apicole n'est toujours pas votée par la Chambre des Députés.	3	3	3	R3	Constitution de plates-formes départementales qui peuvent compter sur leurs membres ; bonne collaboration entre les organisations apicoles, qui les rend plus fortes vis-à-vis des pouvoirs publics.	Les conseils d'administration des 20 organisations apicoles et les plates-formes départementales.	Réunions des plates-formes départementales.	Les partenaires locaux et le coordinateur local du Programme.	Réunions du comité de coordination du Programme.
Risque 4 : Les plates-formes départementales sont instrumentalisées par les pouvoirs politiques locaux.	3	2	2	R3				Les conseils d'administration des 20 organisations apicoles et les plates-formes départementales.	Réunions des plates-formes départementales.
Risque 5 : Le subsidio de lactancia se	2	2	1	R2	L'impact serait faible pour le			Les techniciens	Réunions du

fournit principalement chez Promiel (voir analyse du contexte dans la TOC). NB : Voir l'analyse de risques de l'ACC, p. 79 : « <i>El Gobierno Central ha creado empresas públicas que se han constituido en competencia desleal para las OECA/OECOM.</i> »					Programme, mais important pour certaines organisations apicoles. Le plaidoyer politique (R3) et l'élaboration de stratégies commerciales (R2) constituent des réponses adéquates à ce risque.			apicoles et les conseils d'administration des 20 organisations apicoles.	comité de coordination du Programme.
<b>Risques institutionnels</b>									
Risque 6 : Les instances dirigeantes des organisations apicoles sont fermées au changement et en particulier à intégrer des jeunes et des femmes.	4	3	3	R2	Le traitement de ce risque fera partie du plan de formation intégrale.	Les techniciens apicoles d'Adapicruz, d'Aoepb-Tarija et de Cioec-Cochabamba et le coordinateur local du Programme.	Lors de l'exécution du Plan de formation Intégrale.	Les partenaires locaux, le coordinateur local et le gestionnaire de programme de MMH.	Evaluation du Plan mention-né ; rapports trimestriels et missions de suivi MMH.
Risque 7 : La fédération Anproabol met des bâtons dans les roues aux plates-formes apicoles.	3	3	3	R3	La mission du coordinateur local consistera précisément à veiller à la communication et aux relations entre les différents acteurs, afin de lever tout malentendu, suspicion etc. L'invitation de l'organisation apicole Protal, présidente d'Anproabol, aux activités du Programme, y concourra.	Le coordinateur local, la responsable de Cioec-Cochabamba (département où se trouve Protal) et le technicien apicole d'Adapicruz (membre d'Anproabol).	Contacts réguliers entre ces 3 personnes ; réunions du comité de coordination du Programme.	Les partenaires locaux, le coordinateur local et le gestionnaire de programme de MMH.	Réunions du comité de coordination du Programme ; missions de suivi de MMH.
Risque 8 : Conflits et/ou climat de concurrence entre les 3 partenaires locaux ; subsistance du clivage Aoepb/Cioec.	2	3	3	R1, R2 et R3	La mission du coordinateur local consistera précisément à veiller à une bonne communication entre les 3 partenaires locaux et à mettre le développement du secteur apicole bolivien au-dessus d'intérêts particuliers ou géographiques.	Le coordinateur local et les partenaires locaux.	En permanence et lors des réunions du comité de coordination du Programme.	Le gestionnaire de programme de MMH.	En permanence, par e-mail et par skype, ainsi que lors des missions de suivi.
Risque 9 : Conflits internes au sein des départements de Cochabamba (entre Cioec et Protal) et de Santa-Cruz (entre Adapicruz, membre de Cioec, et Apaey, membre d'Aoepb).	4	3	3	R3	Le coordinateur local veillera à une bonne communication entre les différentes parties. Une mission lui a déjà été confiée en ce sens, à Sta-Cruz, lors de la préparation du Programme, en juillet 2016.	Le coordinateur local et les partenaires locaux de Cochabamba et de Sta-Cruz.	Missions de suivi trimestrielles du coordinateur local à Cochabamba et Sta-Cruz.	Le gestionnaire de programme de MMH.	En permanence, par e-mail et par skype, ainsi que lors des missions de suivi.
Risque 10 : Cioec-Cochabamba	3	3	2	R1,	Modification des modalités	Le coordinateur local.	Missions de	Le gestionnaire de	Missions

n'obtient pas les financements escomptés pour son personnel.				R2 R3	d'exécution dans le département de Cochabamba.		suivi trimestriel-les du coordina- teur à Cocha.	programme de MMH.	de suivi.
<b>Risques liés au programme</b>									
Risque 11 : Les petits apiculteurs ne sont plus intéressés à développer leur activité apicole ; ils ne mettent pas en œuvre les conseils qui leur sont donnés par les techniciens et n'utilisent pas les outils élaborés par ceux-ci.	3	2	3	R1	MMH accorde une grande importance à prendre en compte les petits apiculteurs ; l'identification de ceux-ci via les recensements annuels (qui font partie des systèmes administratifs mis en place dans le cadre du Programme) et leur suivi par les techniciens apicoles permettra de leur assurer un accompagnement personnalisé. Les rencontres avec des apiculteurs qui ont réussi ont pour but de les stimuler et de créer un climat d'émulation.	Les techniciens apicoles d'Adapicruz, d'Aoepb-Tarija et de Cioec-Cochabamba et le coordinateur local.	Lors des recensements annuels, des diverses enquêtes et évaluations internes programmées, ainsi que lors de la présentation de la boîte à outils.	Le gestionnaire de programme de MMH.	Sur base des rapports trimestriels et des missions de suivi.
Risque 12 : Les apiculteurs innovants ne partagent pas leur savoir.	2	2	2	R1				Les 3 techniciens apicoles.	En permanence.
Risque 13 : Les apiculteurs ne croient plus aux avantages qu'ils peuvent tirer d'une action collective.	2	4	2	R2	Les bénéficiaires font déjà partie d'organisations apicoles mais leur degré d'adhésion doit être renforcé.			Les 3 techniciens apicoles et le coordinateur.	Evaluation du Plan de conscientisation.
Risque 14 : Les apiculteurs sont mécontents parce que le Programme ne prévoit pas de donation d'équipements et ne participent pas (assez) aux activités du Programme.	4	2	3	R1, R2 et R3.	L'élaboration de Business Plan a pour but de montrer que l'apiculture est rentable, pour les apiculteurs et pour les organisations. La synergie avec SOS-Faim Bolivie (et Protal) a pour but d'élaborer des alternatives sous forme d'accès au crédit. La constitution de plates-formes départementales permettra de faciliter l'accès des organisations apicoles à divers programmes d'appui du gouvernement ainsi qu'aux fonds de micro-crédit.	Les techniciens apicoles d'Adapicruz, d'Aoepb-Tarija et de Cioec-Cochabamba et les partenaires locaux.	Mise en place des systèmes administratifs et des Business Plans.	Le coordinateur local du Programme.	Réunions du comité de coordination du Programme.
Risque 15 : Les apiculteurs ne comprennent pas les enjeux sous-jacents aux projets de loi apicole, de réglementation et de normes.	4	3	3	R3	Bonne communication interne au sein des organisations, d'où l'importance des activités prévues pour le R2 et des séances d'information sur le projet de loi apicole prévues dans le R3.	Les 3 techniciens apicoles ainsi que les conseils d'administration des 20 organisations.	Séances d'information sur le projet de loi apicole.	Les partenaires locaux et le coordinateur local du Programme.	Réunions du comité de coordination du Programme.

## 6. Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC

Opérationnalisation des synergies dans les programmes : voir le chapitre relatif aux synergies.

Choix effectués par Miel Maya Honing : MMH a décidé dès 2013 de se désengager du Mexique et du Guatemala pour travailler en Bolivie, dans le cadre d'une stratégie de collaboration (avec Frères des Hommes) et d'alignement sur les pays de concentration géographique (l'appartenance de la Bolivie à ce pays n'était pas mise en question en 2013).

Prise en compte du Genre

Deux indicateurs de notre cadre logique en tiennent compte.

Le recensement des 20 organisations apicoles effectué en novembre 2015, pour l'atelier national réalisé à Cochabamba, nous a permis de mesurer de manière plus précise la place des femmes dans les organisations apicoles en Bolivie. Elles représentent 28,73% des membres, ce qui est beaucoup par rapport aux organisations apicoles du Mexique et d'Amérique centrale avec lesquelles nous avons travaillé dans le passé.

Le nombre de femmes est en général plus élevé dans les organisations dont le nombre moyen de ruches par apiculteur est faible, bien que cette corrélation ne soit pas toujours vérifiée. Cela est dû au fait qu'en général les femmes pratiquent l'apiculture pour obtenir un complément alimentaire pour leur famille, tandis que les hommes s'y consacrent pour en tirer un revenu.

La présence de femmes dans les instances dirigeantes d'une organisation ne signifie pas nécessairement que ces organisations comprennent davantage de membres féminins. La représentante d'Apaey aux ateliers nationaux est une femme, mais cette organisation ne compte que 8,51% de femmes, ce qui en fait l'une des organisations avec le moins de femmes, avec Apaqi (Cochabamba). Bien qu'Adapicruz compte des apiculteurs professionnels et que le taux de petits apiculteurs y soit de 34,22 % contre 44% à 90% dans les autres départements, on y compte en moyenne 21,39% de femmes, ce à quoi nous ne nous attendions avant d'analyser ce recensement. Par contre Apaey, située dans le même département (voir le chapitre sur la ToC, analyse de contexte), en compte beaucoup moins, comme on vient de le souligner. Il est piquant de constater que le taux de petits apiculteurs est le même chez ces deux organisations (34,22% et 34,04%) alors que le principal reproche adressé par Apaey à Adapicruz est qu'Adapicruz ne serait constitué que de grands apiculteurs... Ceci ne se vérifie que pour 2 des 13 associations membres d'Adapicruz.

En conclusion, notre politique en matière de genre pour ce programme se portera surtout sur la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes et sur une analyse plus fine des raisons qui font que les femmes sont davantage représentées dans une association, ainsi que sur les conséquences que cela entraîne. Nous accueillons en général 1 stagiaire par an : l'analyse « genre » de l'organisation apicole d'Aiquile (Cochabamba), qui comprend 59,26% de femmes, pourrait constituer un sujet de recherche fort intéressant.

La place nous manque pour développer davantage notre prise en compte des recommandations liées à l'environnement et à la digitalisation. L'environnement est partout présent dans notre programme, c'est un thème transversal fort de celui-ci. Quant à la digitalisation, nous nous y sommes engagés résolument en décembre 2014, via la sous-traitance que nous a confiée le réseau BNNS pour l'exécution de la Convention de Collaboration avec la FAO pour la modération de la plate-forme francophone TECA d'échange sur l'apiculture (voir le CSC Belgique dans ce programme). Nos partenaires boliviens vont participer à la plate-forme en espagnol (voir l'indicateur 1 du résultat 1), en particulier le technicien apicole d'Adapicruz, ingénieur agronome de formation et vulgarisateur de technologies appropriées, qui possède toutes les compétences nécessaires pour la réalisation des fiches techniques qui seront proposées à TECA pour diffusion.

## 7. OS BOLIVIE

### 7.1. Fiche BOLIVIE OS 1

<b>BOLIVIE - Outcome / Objectif spécifique 1</b>				
Outcome (Anglais ou Espagnol ou Français):		Dans 20 organisations apicoles situées dans les départements de Cochabamba, Santa-Cruz et Tarija, l'apiculture est devenue une source de revenus durable pour les familles paysannes, dans le respect de l'environnement. Ces organisations apicoles sont des organisations d'économie sociale démocratiques, efficaces et autonomes sur le plan financier ; elles agissent collectivement sur leur contexte et sur les prises de décision qui concernent leur futur.		
Outcome (Français et/ou Néerlandais):		Idem		
IATI activity identifier:		<i>Facultatif</i>		
Pays :		BOLIVIE	Cet outcome/objectif est-il couvert pas un CSC ?	<i>Oui</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Subnational admin level 1	subnational admin level 2	subnational admin level 3
Partenaires locaux:	<i>Partenaire 1</i>	TARIJA	Aniceto Arce, Burnet O'Connor, Cercado, Padcaya, José María Aviléz	
	<i>Partenaire 2</i>	COCHABAMBA	Ayopaya, Cercado, Mizque, Narciso Campero	
	<i>Partenaire 3</i>	SANTA-CRUZ	Andres Ibañez, Cordillera, Florida, Ichilo, Ignacio Warnes, Nuflo de Chavez, Sara	
Autre localisation de l'intervention :				
Coordonnées GPS :	<i>Nom Partenaire / Lieu</i>	Longitude :		Latitude :
Groupe-cible :		Organisations apicoles et leurs membres		
Bénéficiaires (nature, et nombre [lorsque connu]) :		756 bénéficiaires directs; bénéficiaires indirects: familles des apiculteurs: 3.780; apiculteurs des 3 départements touchés par le Programme: 14.000.		
Secteur principal :		31194		
Interactions des demandeurs :		<i>PAS D'APPLICATION</i>		
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total) :		<b>€ 415.244,51</b>		



Markers :		
	Environnement	1
	RIO : désertification	0
	RIO : biodiversité	1
	RIO : CC adaptation	0
	RIO : CC mitigation	0
	Genre	1
	Bonne Gouvernance	0
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile (SGMNI)	0
	HIV/Aids	0
	Droits des enfants	0
	Trade development	1

## 7.2. Description des résultats Outcome/Objectif Spécifique BOLIVIE OS1

Description des résultats attendus par Outcome / Objectif spécifique			
	<b>Acteurs impliqués :</b>		Les 3 partenaires du Programme participent à l'entièreté des 3 résultats.
	<b>Baseline</b>	<b>An 3</b>	<b>An 5</b>
	<b>Sources de vérification</b>		
<b>Cible stratégique MEC 5</b>	Renforcer les familles paysannes et indigènes ainsi que leurs organisations pour qu'elles puissent garantir leur droit à accéder de manière souveraine et durable ( <i>sostenible</i> ) à une alimentation suffisante et nutritive, à des revenus décents, aux ressources nécessaires pour produire (sol, eau, semences, services...) et qu'elles puissent participer aux prises de décision et à la réglementation qui déterminent leur futur. (traduit de l'espagnol)		
Outcome / Objectif spécifique	Dans 20 organisations apicoles situées dans les départements de Cochabamba, Santa-Cruz et Tarija, l'apiculture est devenue une source de revenus durable pour les familles paysannes, dans le respect de l'environnement. Ces organisations apicoles sont des organisations d'économie sociale démocratiques, efficaces et autonomes sur le plan financier ; elles agissent collectivement sur leur contexte et sur les prises de décision qui concernent leur futur.		
<b>Hypothèses :</b>			
1 : plus ou moins la moitié des petits apiculteurs (moins de 10 ruches) confirment leur engagement de développer leur activité ;			
2° : les apiculteurs et leurs organisations restent ouverts à la collaboration.			

<p><b>Indicateur 1 :</b> Les petits apiculteurs intéressés à développer leur activité y consacrent le temps et les moyens financiers nécessaires et augmentent le revenu qu'ils en retirent.</p>	<p>369 apiculteurs sur 630 (58,57%) ont moins de 10 ruches ; 29% des apiculteurs sont des femmes.</p>	<p>65 apiculteurs qui avaient moins de 10 ruches ont développé leur activité, dont au moins 22 femmes.</p>	<p>195 apiculteurs qui avaient moins de 10 ruches ont développé leur activité, dont au moins 65 femmes.</p>	<p>Enquête réalisée en 2017, 2019 et 2021 ; l'enquête de 2017 vérifiera l'hypothèse et actualisera la base line. Développer l'activité apicole : rendre productives les ruches qui ne l'étaient pas ; augmenter le rendement (idéalement : 20 kgs de miel/ruche) ; augmenter le nombre de ruches ; augmenter les ventes de produits de la ruche.</p>
<p><b>Indicateur 2 :</b> Les organisations apicoles sont autonomes, efficaces et durables ; elles fonctionnent de manière démocratique.</p>	<p>Pas de base line disponible ; enquête en 2017.</p>	<p>En cours</p>	<p>3 organisations à Tarija, 3 organisations à Coch., 9 organisations à Sta-Cruz.</p>	<p>Evaluations externes intermédiaire (2019) et finale (2021).</p>
<p><b>Indicateur 3 :</b> Les plates-formes créées par les organisations apicoles sont reconnues par le secteur apicole et par les autorités publiques comme des interlocuteurs qui doivent être pris en compte.</p>	<p>La fédération apicole Anproabol n'est pas prise en compte comme interlocuteur.</p>	<p>1 des 3 positions publiées par les plates-formes en 2019 a été discutée avec les autorités.</p>	<p>3 des 9 positions publiées par les plates-formes ont été discutées avec les autorités. L'analyse commune des enjeux législatif, réglementaire et normatif du secteur du miel a été discutée avec les autorités.</p>	<p>Positions et analyses publiées ; PV des rencontres avec les autorités.</p>

<b>Résultat 1</b> : Les apiculteurs ont amélioré leur pratique de l'apiculture grâce à l'appui de leur organisation, d'une façon qui à la fois respecte et protège l'environnement.				
<b>Hypothèses</b> : 1° les apiculteurs innovants sont disposés à partager leur savoir ; 2° les apiculteurs (en général) continuent à développer leur activité.				
<b>Indicateur 1</b> : Des techniques apicoles innovantes et/ou adaptées ont été diffusées grâce à des échanges « campesino a campesino » mis en place par les organisations apicoles et ont été publiées sur Internet via la plateforme TECA <sup>8</sup> .	Aucune contribution à TECA-espagnol.	2 techniques diffusées au sein de 20 organisations apicoles et mises en ligne sur TECA.	4 techniques diffusées au sein de 20 organisations apicoles et mises en ligne sur TECA.	Comptes-rendus des échanges organisés ; fiches de systématisation des techniques apicoles diffusées ; bilan de la plateforme TECA fait par la FAO.
<b>Indicateur 2</b> : Les apiculteurs, et en particulier les petits apiculteurs, se sont appropriés la « boîte à outils » élaborée conjointement par leurs organisations.	Embryonnaire	La « boîte à outils » est élaborée et diffusée au sein de 20 organisations apicoles.	La « boîte à outils » est utilisée dans son entièreté par 60% des petits apiculteurs.	Contenu de la « boîte à outils » (voir typologie des activités); comptes-rendus des sessions de présentation ; évaluations des petits apiculteurs faites par les techniciens apicoles des organisations.
<b>Indicateur 3</b> : Les systèmes d'assistance technique mis en place ont un impact favorable sur l'environnement.	Pratiques écologiques non systématisées	Un bilan de l'apiculture migratoire a été réalisé à Sta-Cruz et de ses effets sur l'environnement au niveau de la pratique apicole et de son impact sur la flore locale ; une stratégie de conservation des ressources	14 organisations apicoles sur 20 ont des pratiques écologiques ; elles ont mis en œuvre une stratégie de conservation des ressources florales.	Rapports d'évaluation de : 1° l'apiculture migratoire à Sta-Cruz ; 2° la stratégie de conservation des ressources florales ; 3° les pratiques apicoles écologiques.

<sup>8</sup> TECA : Groupe d'échange sur l'apiculture mis en place par la FAO, dont la plate-forme électronique francophone est modérée par BNNS (sous-traitant : MMH). Voir le narratif de la TOC.

		florales a été élaborée dans les 3 départements.		
<b>Résultat 2</b> : Les organisations apicoles ont renforcé leur fonctionnement interne.				
<b>Hypothèses</b> : 1° les apiculteurs estiment que, pour améliorer les revenus qu'ils tirent de l'apiculture, une action collective sera plus efficace sur le long terme qu'une action strictement individuelle ; 2° les apiculteurs sont prêts à consacrer du temps et de l'énergie à une action sur le long terme ; 3° l'exode rural des jeunes est stabilisé.				
<b>Indicateur 1</b> : Les organisations apicoles ont renforcé leur cohésion interne et augmenté le nombre de membres âgés de moins de 30 ans.	Très peu de jeunes de moins de 30 ans; Bilan des analyses Swot des ateliers faits dans les 3 départements en mars 2016.	Le nombre de jeunes (par département) s'élève à au moins 10% ; 60% de satisfaction des membres.	Le nombre de jeunes (par département) s'élève à au moins 20% ; 80% de satisfaction des membres.	Enquêtes sur les jeunes faites en 2017, 2019 et 2021. Evaluation interne du plan de « conscientisation, motivation, engagement et solidarité ».
<b>Indicateur 2</b> : Les organisations apicoles comptent au sein de leurs instances dirigeantes des leaders formés, dont au moins x % de jeunes et x % de femmes.	Pas de formation des leaders ; très peu de jeunes et de femmes.	80% des 48 participants (au moins 24 jeunes et 16 femmes sur 48) ont réussi avec succès la formation intégrale organisée.	80% des 96 participants (au moins 48 jeunes et 32 femmes sur 96) ont réussi avec succès la formation intégrale organisée ; les instances dirigeantes de 15 organisations comptent 1/3 de jeunes et 1/3 de femmes.	Evaluation des programmes de formation intégrale.

<b>Indicateur 3 :</b> Les organisations apicoles ont un système administratif efficace et appliquent un business plan.	Systèmes administratifs fonctionnels dans 3 org. De Sta-Cruz ; pas de business plan.	15 organisations sur 20 ont mis en place un système administratif complet ; un business plan modèle (commun) a été élaboré et adapté par 15 organisations sur 20.	15 organisations sur 20 ont un système administratif efficace ; 15 organisations ont mis en œuvre leur business plan.	Evaluation des systèmes administratifs en 2017 (ex ante), 2019 et 2021, et des business plan mis en œuvre par les organisations (en 2021).
<b>Indicateur 4 :</b> Les organisations apicoles valorisent davantage le potentiel des circuits de commercialisation des produits de la ruche, au niveau départemental, national et international.	Connaissance partielle des circuits commerciaux, limitée au niveau local.	Bonne connaissance des circuits de commercialisation.	Elaboration et mise en œuvre de stratégies commerciales exploitant ce potentiel.	Evaluation des stratégies de commercialisation mises en œuvre par les organisations.

**Résultat 3 :** Les organisations apicoles et leurs membres ont amélioré leurs pratiques d'échanges et de concertation, entre elles/eux et avec les pouvoirs publics.

**Hypothèses :**

- 1° les apiculteurs et leurs organisations sont ouverts à la collaboration ;
- 2° les autorités sont ouvertes à la concertation avec les organisations paysannes (cfr. ACC).

<b>Indicateur 1 :</b> Les membres des organisations apicoles ont élargi leur vision du potentiel de l'apiculture grâce aux échanges réalisés avec d'autres organisations apicoles, nationales et internationales, et sont davantage ouverts à la collaboration.	1 seul Congrès apicole réalisé, en 2013	60% de satisfaction des participants aux échanges réalisés.	80% de satisfaction des participants aux échanges réalisés.	Evaluations des échanges réalisés.
<b>Indicateur 2 :</b> Les plates-formes apicoles créées par les organisations ont défini leur position sur des enjeux importants pour le futur de l'activité apicole de leurs membres.	1 fédération nationale (Anproabol : voir TOC) ; 2 plate-formes	Chacun des 3 départements a rendu publique 1 position commune sur 1	Chacun des 3 départements a rendu publiques 3 positions	Publication des 9 positions des plates-formes départementales.

	apicoles départementales en voie de constitution à Cochabamba et à Tarija.	enjeu.	communes (sur 3 enjeux par département).	
<b>Indicateur 3</b> : Ces plates-formes ont produit une analyse commune des enjeux législatif, réglementaire et normatif du secteur du miel et celle-ci est partagée par leurs membres.	Loi apicole approuvée par la Chambre des Sénateurs en 2013 mais pas par la Chambre des Députés.	Les apiculteurs membres des organisations adhérant aux plates-formes ont compris ce que signifiaient ces enjeux pour eux.	Les apiculteurs membres des organisations adhérant aux plates-formes soutiennent l'analyse commune produite.	Analyse des enjeux diffusée au sein des membres ; pv des sessions de présentation ; évaluation de la compréhension et de l'adhésion des participants.
Conditions préalables :	NEANT			

Typologie des activités :	<i>Typologie générale des activités prévues pour l'atteinte de l'OS et des résultats prévus.</i>
Objectif spécifique	Application, par les petits apiculteurs, des conseils donnés par le technicien apicole de leur association sur base des enquêtes réalisées en 2017, 2019 et 2021. Les moyens financiers investis par les apiculteurs incluent ceux qui ont été éventuellement obtenus dans le cadre de la synergie d'échanges d'information avec SOS-Faim et ses partenaires boliviens (voir le chapitre sur la synergie). Négociations réalisées par les plates-formes apicoles avec les autorités.
Résultat 1 :	Echanges entre apiculteurs sur des techniques apicoles innovantes et/ou adaptées. Réalisation et publication des fiches de systématisation des techniques apicoles sur la plate-forme électronique TECA de la FAO (dont la version espagnole est modérée par Filapi - Federación Latinoamericana de Apicultores). Réalisation et diffusion (via des sessions de présentation réalisées par les techniciens apicoles) d'une « boîte à outils » contenant les fiches de systématisation des techniques apicoles, dont celles publiées sur TECA ; des manuels ; un calendrier apicole par département ; un plan de formation aux « bonnes pratiques ». Evaluation, en 2021, de l'utilisation de cette boîte à outils par les petits apiculteurs. Bilan de l'apiculture migratoire à Sta-Cruz (sur base de l'expérience développée depuis 2015). Mise en oeuvre (et évaluation) d'une stratégie de conservation des ressources florales (plantation d'essences

	<p>mellifères).</p> <p>Formation aux pratiques apicoles écologiques et à l'impact de l'apiculture sur l'environnement ; évaluation de leur application.</p>
Résultat 2 :	<p>Recensement du nombre d'apiculteurs-trices âgé-e-s de moins de 30 ans (en 2017, 2019 et 2021).</p> <p>Exécution d'un plan de « conscientisation, motivation, engagement et solidarité » au sein des organisations apicoles ; évaluation du taux de satisfaction des membres.</p> <p>Organisation de deux sessions de formation intégrale (1 dans chaque département, soit 6 sur la durée du programme) à destination de 96 participants (en principe, répartis comme suit : 52 à Sta-Cruz, 24 à Tarija et 20 à Cochabamba) ; évaluation (à la fin de chaque session, les participants élaborent un projet interne à l'organisation ou portant sur l'incidence politique (en appui au Résultat 3).</p> <p>Elaboration d'un système administratif « standard », formation des responsables des organisations apicoles, mise en œuvre et évaluation.</p> <p>Elaboration de business plan, formation, accompagnement et évaluation.</p> <p>Analyse des circuits de commercialisation des produits de la ruche, au niveau départemental, national et international ; formation ; élaboration d'une stratégie commerciale ; mise en œuvre et évaluation.</p>
Résultat 3 :	<p>Réunion trimestrielle du Comité de Coordination constitué des 3 partenaires.</p> <p>Echanges réalisés avec d'autres organisations apicoles, nationales, latinoaméricaines (en 2018 : délégation d'ex-partenaires du programme 2011-13 de MMH au Mexique et en Am. Centrale + invitation aux partenaires centre-américains de Trias - voir synergie) et belges (en 2019 : voir le chapitre CSC Belgique).</p> <p>Création de 3 plates-formes départementales (et d'une plate-forme nationale en fonction de l'évaluation des plates-formes départementales réalisée en 2019).</p> <p>Promotion des plates-formes départementales auprès d'autres organisations apicoles de ces 3 départements (Cochabamba, Sta-Cruz, Tarija) ainsi qu'auprès des autres acteurs de la « chaîne de valeur » du miel et des produits de la ruche.</p> <p>Promotion des plates-formes départementales auprès d'organisations apicoles d'autres départements dans le but de créer une plate-forme nationale (que ce soit dans le courant de ce Programme ou au-delà).</p> <p>Information des membres des organisations apicoles sur les projets de loi apicole, de réglementation et de normes.</p> <p>Travail de plaidoyer avec les autorités publiques.</p>

### 7.3. T3 – Coûts opérationnels BOLIVIE OS 1

#### Programme MIEL MAYA HONING - Budget 2017-2021 - CSC BOLIVIE - OSS 1

	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
<b>Coûts opérationnels</b>						
<b>1. Partenaires</b>	<b>54.507,15</b>	<b>90.666,31</b>	<b>96.463,08</b>	<b>88.410,03</b>	<b>71.697,93</b>	<b>401.744,51</b>
Investissement	-	-	-	-	-	
Fonctionnement	26.348,06	41.569,00	50.475,00	45.756,00	39.199,50	<b>203.347,56</b>
Personnel	28.159,09	49.097,31	45.988,08	42.654,03	32.498,43	<b>198.396,91</b>
<b>2. Collaborations</b>						
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
<b>3. Bureau local</b>	-	-	-	-	-	
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
<b>4. Siège</b>	-	<b>10.500,00</b>	<b>3.000,00</b>	-	-	<b>13.500,00</b>
Investissement						
Fonctionnement: rencontres internationales	-	8.000,00	3.000,00	-	-	<b>11.000,00</b>
Personnel		2.500,00				<b>2.500,00</b>
<b>Total CO :</b>	<b>54.507,15</b>	<b>101.166,31</b>	<b>99.463,08</b>	<b>88.410,03</b>	<b>71.697,93</b>	<b>415.244,51</b>
Investissement						
Fonctionnement	<b>26.348,06</b>	<b>49.569,00</b>	<b>53.475,00</b>	<b>45.756,00</b>	<b>39.199,50</b>	<b>214.347,56</b>
Personnel	<b>28.159,09</b>	<b>51.597,31</b>	<b>45.988,08</b>	<b>42.654,03</b>	<b>32.498,43</b>	<b>200.896,91</b>

<b>Partenaires</b>						
<b>Total Partenaire 1 : Aoepb</b>	<b>17.072,27</b>	<b>28.966,75</b>	<b>35.184,59</b>	<b>31.041,91</b>	<b>27.491,21</b>	<b>139.756,72</b>
<b>Total Partenaire 2: Cioec-Cochabamba</b>	<b>16.588,90</b>	<b>24.285,33</b>	<b>25.317,84</b>	<b>26.325,16</b>	<b>21.924,46</b>	<b>114.441,69</b>
<b>Total Partenaire 3: Adapicruz</b>	<b>20.845,98</b>	<b>37.414,23</b>	<b>35.960,64</b>	<b>31.042,96</b>	<b>22.282,26</b>	<b>147.546,07</b>
<b>Total Partenaires :</b>	<b>54.507,15</b>	<b>90.666,31</b>	<b>96.463,08</b>	<b>88.410,03</b>	<b>71.697,93</b>	<b>401.744,51</b>

Voir le chapitre Efficience pour plus d'informations sur ce budget ainsi que sur nos priorités.



## 7.4. Motivation au regard des critères du CAD

### 7.4.1. Description de la Pertinence.

L'objectif spécifique est aligné sur la cible stratégique MEC 5, reproduite dans la description des résultats attendus. Ceux-ci correspondent aux approches communes suivantes, identifiées dans le CSC :

<b>R2</b>	<b>5A</b>	Former des leaders (hommes et femmes)
<b>R3</b>	<b>5A</b>	Appuyer leurs organisations représentatives (ou les organisations qui les représentent) afin de réclamer/faire valoir leurs droits à travers le plaidoyer sur les politiques publiques favorables à l'agriculture familiale (et/ou agroécologiques) et au développement durable des ressources du territoire (terre, eau, forêt...) au niveau communal, provincial/départemental et national.
<b>R2</b>	<b>5B</b>	Renforcer les organisations de producteurs, en particulier leurs mécanismes de gouvernance, de représentativité et de légitimité.
<b>R2</b>	<b>5C</b>	Renforcer les jeunes et les femmes paysan(ne)s et indien(ne)s afin d'assurer la relève générationnelle dans les organisations de producteurs qui pratiquent l'agriculture familiale.
<b>R1</b>	<b>5E</b>	Appuyer, faciliter, créer, diffuser et dupliquer des initiatives productives qui promeuvent des modèles alternatifs de développement et de gestion territoriale durable basés sur l'agriculture familiale avec une visée agroécologique, de sécurité et de souveraineté alimentaire et une attention au genre.

Notre Programme est bien aligné sur le CSC et l'ACC Bolivie, comme le montrent les extraits suivants :

CSC : L'objectif est d'améliorer la productivité agricole et les revenus des producteurs d'aliments à petite échelle, en particulier les femmes, les communautés/peuples indien(ne)s/indigène(s), les familles d'agriculteurs, les bergers et les pêcheurs [...] ainsi qu'assurer la soutenabilité des systèmes de production d'aliments et appliquer des pratiques agroécologiques résilientes.

ACC, p. 65 : Le but est de générer de la valeur ajoutée via l'articulation des petits producteurs ruraux au marché et des chaînes de valeur dans le cadre du développement local et en partenariat avec d'autres acteurs publics et privés. (...) Il existe une faiblesse à différents niveaux de l'Etat pour mettre en pratique des politiques publiques liées à la production agro-écologique et la sécurité alimentaire, par manque de cadres légaux adéquats aux petits producteurs.

En conséquence, les actions entreprises par les syndicats de petits producteurs pour influencer les politiques publiques constituent une stratégie fondamentale pour pousser les gouvernements nationaux provinciaux/départementaux et communaux à s'engager dans le développement rural (ACC p.17 y 66).

#### **ACC, Organisations de la société civile, organisations de producteurs :**

Le développement des OECA/OECOM présente certaines limites qui constituent un défi pour l'avenir. En premier lieu, il s'agit de mieux articuler le caractère syndical de chaque organisation (beaucoup d'organisations paysannes correspondent à des organisations syndicales) avec son aspect économique. En second lieu, une grande partie des organisations paysannes n'a pas atteint le seuil de la viabilité financière : au contraire, elles ont généré une forte dépendance vis-à-vis de l'aide non remboursable de la coopération internationale, qui finance leur fonctionnement institutionnel. Le défi consiste donc à ce que ces organisations paysannes deviennent économiquement soutenables grâce à leur action sur le marché plutôt que grâce au financement externe.

En troisième lieu, certaines organisations paysannes se créent dans l'objectif de capter de l'aide non remboursable en provenance de la coopération internationale ou de l'Etat, sans prendre en compte les opportunités réelles que le marché peut leur offrir et finissent par disparaître à la fin du financement. Enfin, il y a très peu de coordination entre les organisations paysannes concernant leur offre sur le marché national : ces dernières années ont vu fleurir une grande variété de labels et référentiels (Ecomujer à Cochabamba, le Label Social de CIOEC, le Label Biologique du CNAPE, Production Propre de PRONAGRIF), ce qui crée à la fois la confusion chez le consommateur et une pression inutile sur le producteur par manque d'horizon commun et par manque de clarté autour de la répartition de la valeur ajoutée.

La participation des femmes à l'économie informelle et familiale est très importante et beaucoup d'associations sont gérées par des femmes, surtout en milieu rural, en raison du phénomène de féminisation de l'agriculture. Les jeunes, quant à eux, partent en ville pour étudier ou travailler (à défaut d'alternatives attractives en milieu rural) mais reviennent pour certains dans leurs communautés avec de nouvelles connaissances et initient de nouvelles entreprises dans d'autres secteurs économiques.

### **ACC, Entités publiques :**

Afin de développer le secteur agricole (agriculture et pêche) et de préserver l'environnement, il est nécessaire d'améliorer le cadre législatif, avec comme mesure prioritaire la transcription de plusieurs lois en règlements afin qu'elles puissent être appliquées. Il faut également institutionnaliser des Tables Rondes et des Plateformes de Concertation Publique-Privée avec les syndicats de producteurs afin d'assurer un suivi des politiques publiques et faire des ajustements annuels, tant au niveau national que départemental et communal.

### **ACC, Possibilités de synergies :**

Une mission importante des ACNG dans le futur sera de renforcer les unités économiques de l'économie sociale et de rechercher une plus grande articulation entre les organisations paysannes et les PME/TPE. Cette plus grande articulation doit se faire grâce à un renforcement de la confiance mutuelle entre ces deux types d'acteurs et avec pour objectif d'influencer la politique dans l'intérêt des petits producteurs.

Ceci implique qu'il faudra prévoir dans les futurs projets de développement un pourcentage de budget pour les frais d'opération et d'articulation des plateformes de développement local.

## **7.4.2. Description de l'Efficacité.**

L'outcome, les résultats et la stratégie tiennent compte des approches communes identifiées dans le CSC : cela a été démontré ci-dessus, à propos de la pertinence. La cible stratégique et les approches communes ont été choisies en tenant compte des spécificités et de l'expertise de MMH dans l'appui à des organisations apicoles.

Les thèmes transversaux Genre et Environnement ont été intégrés dans la formulation de, respectivement, 2 indicateurs pour le Genre et 1 indicateur pour l'Environnement.

La typologie des activités prévues a été fortement détaillée dans la section 7.2., qui en démontre l'opérationnalisation. Il est à noter qu'un Comité de Coordination entre les 3 partenaires et le coordinateur local veillera à l'harmonisation des activités entre les 3 départements.

Nous allons à présent développer deux aspects relatifs au renforcement organisationnel.

Concernant le Plan de Formation Intégrale, une des principales activités pour l'atteinte du Résultat 3, Aopeb, Cioec disposent d'une bonne expérience dans ce type de formation, notamment dans le cadre

de l'Escuela de Lideres organisée par la Cioec. De son côté, MMH a organisé au Mexique et en Amérique centrale durant le Programme 2011-2013 un « Diplomado », cycle de formation intégrale pour une dizaine d'organisations apicoles, sur une durée de 2 ans, qui s'est avéré très positif. Une des recommandations de la DGD lors de l'évaluation finale de ce Programme était de pouvoir transposer cette expérience dans un autre pays d'intervention de MMH. C'est pourquoi nous avons prévu d'organiser une rencontre, en 2018, en Bolivie avec nos partenaires mexicains d'Ecosur, avec lesquels ce Diplomado avait été organisé. Dans le cadre de ce Diplomado, une expérience avait également été menée dans la formation de jeunes leaders au coopérativisme au Salvador (avec le partenaire Fecamn, Programme 2011-13).

Le plan de « conscientisation, motivation, engagement et solidarité » mis en œuvre dans les organisations apicoles fera l'objet d'un suivi personnalisé de la part du technicien apicole du département concerné. Chaque organisation aura son plan de renforcement qui sera établi avec l'aide de ce technicien. Un premier bilan de maturité institutionnelle sera fait en début de programme, à l'aide d'outils tel que l'outil d'évaluation OCSAT (Organization Capacity Self-Assessment Tool) développé par la FAO, moyennant des adaptations.

Chaque année les organisations apicoles élaboreront un plan d'action qui fera l'objet d'un contrat annuel d'exécution.

### 7.4.3. Description de la Durabilité.

Impact attendu de l'intervention, tel que défini dans le programme : « Les organisations apicoles sont autonomes, efficaces et durables. » (indicateur n°2 de l'OS).

Ceci sera vérifié par deux évaluations externes, effectuées en 2019 et en 2021, qui consisteront en un bilan organisationnel de 15 organisations apicoles sur un total de 20 organisations bénéficiaires dans le Programme.

La stratégie mise en œuvre pour obtenir cet impact repose sur :

- Un bon système administratif des organisations apicoles : screening complet sur les plans financier, commercial, bonne gouvernance, suivi des membres (recensement apicole annuel) etc. ;
- Un business plan pour chaque organisation, adapté à sa réalité et maîtrisable par celle-ci (il ne s'agit pas de confier la réalisation du business plan à un expert et de le laisser ensuite dormir dans un tiroir) ;
- Une stratégie commerciale adéquate, qui assure l'autofinancement des organisations apicoles et garantit aux membres l'écoulement de leur production, dans des conditions correctes pour eux, au niveau du prix et du délai de paiement du miel livré ;
- Le renforcement de la cohésion interne des organisations : plus l'adhésion des membres est forte, plus elle cette adhésion est soutenue par la qualité des services rendus par l'organisation à ses membres, plus l'organisation sera forte et donc durable ;
- La formation de leaders, actuels et nouveaux, avec un pourcentage significatif de jeunes et de femmes membres des instances dirigeantes des organisations.

Effet positif à long terme sur les bénéficiaires.

Ceci aura un effet positif à long terme sur les bénéficiaires (les apiculteurs) car la durabilité de leur organisation est une condition pour que leur activité soit rentable et durable sur le long terme. Un bon exemple en est donné par la longévité des organisations apicoles certifiées par le commerce équitable au Mexique et en Amérique centrale.

Effet multiplicateur.

L'atteinte de l'objectif spécifique exercera un effet multiplicateur sur :

- Les autres organisations apicoles situées dans les 3 départements visés par le Programme et qui auront été invitées à rejoindre les plates-formes apicoles départementales ;
- Les organisations apicoles membres d'Anproabol situées en-dehors des 3 départements visés par le Programme ;
- Les organisations apicoles affiliées à Aopeb et situées dans le département de Caranavi et qui n'ont pas été intégrées dans le Programme comme bénéficiaires directs vu leur petite taille et pour éviter une dispersion des activités. Deux d'entre elles ont participé à l'atelier national de préparation du Programme en avril 2016 à Cochabamba.

Viabilité de l'intervention, du point de vue de la :

Durabilité technique

Stratégie de renforcement des capacités des partenaires locaux.

Le programme est, dans son entièreté, un programme de renforcement des capacités des organisations apicoles bénéficiaires (et non d'Aopeb-Tarija ou de Cioec-Cochabamba, qui sont les organisations partenaires dans ces deux départements : voir ci-dessous la stratégie de partenariat) :

- Au niveau technique, en multipliant les échanges « de campesino a campesino » entre apiculteurs et entre organisations, en constituant une boîte à outils complète au niveau apicole et en intégrant les risques environnementaux ;
- Au niveau organisationnel, grâce aux formations prévues sur le plan administratif, financier (business plan) et commercial, et grâce au programme de formation intégrale des leaders ;
- Au niveau du secteur apicole en tant que tel, par la création de plates-formes apicoles reconnues comme des interlocuteurs crédibles par les autorités publiques.

Maîtrise de l'intervention par les partenaires.

L'intervention sera exécutée par les 3 partenaires et les organisations apicoles qui leur sont affiliées, avec l'aide du coordinateur local (bolivien).

Pérennisation de l'accompagnement des bénéficiaires.

L'accompagnement des bénéficiaires est du ressort :

- des organisations apicoles elles-mêmes, qui ne reçoivent pas de financement de la part du programme ; les promoteurs apicoles des organisations AART et APME dans le département de Tarija reçoivent, dans le cadre du programme actuel 2015-2016 mené en collaboration avec Frères des Hommes, une indemnité mensuelle pour le suivi des groupes apicoles dont ils ont la charge. Le budget du Programme 2017-2021 ne prévoit plus le paiement de ces indemnités mensuelles, la remise à niveau des apiculteurs de ces deux organisations sur le plan technique devant être finalisée pour la fin 2016. Ce système de suivi par le biais de promoteurs devrait néanmoins perdurer au-delà de 2016 sous des modalités qui seront définies par les organisations apicoles elles-mêmes dans le cadre de l'élaboration de leur système administratif et de leur business plan.
- des techniciens apicoles des 3 départements : le salaire de ceux-ci sera pris partiellement en charge par les organisations apicoles, à hauteur de 10% en début de programme, et augmenté progressivement selon les modalités définies dans les business plan des organisations apicoles.

Durabilité financière

Capacité de prise en charge des coûts récurrents par les partenaires et/ou les bénéficiaires :

- les coûts récurrents des partenaires consistent dans le salaire des techniciens apicoles, dont le maintien au-delà de 2021 n'est pas indispensable pour assurer la durabilité de l'intervention au niveau des organisations apicoles ;
- le programme ne prend pas en charge de coûts récurrents au niveau des organisations apicoles bénéficiaires.

Durabilité sociale (maîtrise de l'intervention par les bénéficiaires) :

Le programme de formation intégrale de leaders a précisément pour but d'assurer la maîtrise de l'intervention par les bénéficiaires, de telle sorte qu'ils puissent prendre le relais des techniciens payés (partiellement) par le Programme, lorsque celui-ci sera terminé.

Stratégie de désengagement à l'issue de l'intervention (Exit Strategy)

Si l'intervention de MMH se poursuit en Bolivie au-delà de 2021, elle devrait, en principe, se centrer sur l'appui aux plates-formes apicoles départementales et à la plate-forme apicole nationale, qu'elle ait déjà été créée ou qu'elle soit en voie de création. Il n'est pas dans les intentions de MMH de continuer à appuyer les 3 partenaires de ce Programme-ci et ceux-ci n'ont pas formulé d'attentes à cet égard. Lors de la mission d'identification de MMH en mai 2014, il a été signifié clairement aux partenaires que MMH voulait s'engager envers eux sur une période de 7 ans : un programme pilote de 2015 à 2016 et un programme de consolidation du secteur apicole de 2017 à 2021.

#### 7.4.4. Description de l'Efficiences.

Motivation du budget

Les frais de fonctionnement comprennent 3 catégories de dépenses :

- Des honoraires pour des consultants externes, engagés par les partenaires sous la supervision du coordinateur local, bolivien (voir ci-dessous) : ces consultants aideront les 3 techniciens apicoles pour l'élaboration des systèmes administratifs et business plans, les études préliminaires, enquêtes, évaluations internes et formations etc.) ;
- Les viatiques du personnel salarié : les distances sont importantes entre le siège des partenaires et les organisations apicoles qui en dépendent, même si elles se situent dans le même département ;
- Les frais des activités organisées, tels que le matériel pédagogique utilisé, les manuels techniques, les locations de salle, les frais de déplacement des participants etc.

Ces frais sont estimés à :

- 34.300 Euros pour les honoraires de consultants externes ;
- 48.300 Euros pour les viatiques du personnel salarié ;
- 116.900 Euros pour les frais des activités.

Ces chiffres doivent être divisés par 15 pour obtenir une moyenne annuelle par département.

La répartition de ces frais entre les 3 départements varie en fonction du profil du partenaire. Cioec-Cochabamba, par exemple, dispose de ressources humaines internes plus importantes et fera peu appel à des consultants externes (4.700 Euros en tout sur la durée du programme). Par contre, son poste « viatiques du personnel » est le plus important des 3 organisations (22.000 Euros). A l'inverse, Aozeb-Tarija compte un seul salarié et son budget en consultance est donc nettement plus élevé (17.000 Euros).

La répartition du budget entre les 3 résultats est estimée à :

- 55.950 Euros pour le Résultat 1 (échanges techniques) ;
- 60.850 Euros pour le Résultat 2 (renforcement organisationnel) ;

- 82.700 Euros pour le Résultat 3 (collaborations et rencontres entre organisations ; plaidoyer).

Ici aussi, la répartition entre les 3 partenaires est variable. Adapicruz, par exemple, possède une grande expertise dans le domaine de la technique apicole, mais a besoin de renforcer son organisation interne (13 associations membres). C'est pourquoi son budget pour le Résultat 1 est de 13.900 Euros, contre 24.800 Euros pour le Résultat 2, alors que chez Cioec le budget pour le Résultat 1 est plus élevé que pour le Résultat 2 : le % de petits apiculteurs (moins de 10 ruches) y est de 85% contre 34% chez Adapicruz.

Coût du personnel : le personnel salarié pris en charge par le Programme concerne le technicien apicole de Tarija, Leonardo Segovia, et le technicien apicole de Sta-Cruz, Osvaldo Soruco. A Cochabamba, le budget consacré au personnel participe au financement de l'équipe salariée de Cioec-Cochabamba. Ainsi que cela a été expliqué à propos de la durabilité, le Programme prend en charge 90% du coût salarial en première année ; un % dégressif sera ensuite appliqué dans le cadre des business plans mis en œuvre.

Le personnel comprend aussi l'engagement d'un coordinateur local, Ricardo Vargas. Nous n'avons pas souhaité qu'il soit engagé par la fédération Anproabol (voir les raisons exposées dans l'analyse du contexte, dans la ToC) ni par une des 3 organisations partenaires. Son salaire (à mi-temps : 7.200 Euros/an) et ses frais (4.500 Euros/an) ont donc été répartis en trois, entre les 3 partenaires, et feront l'objet d'un transfert financier direct depuis le compte de MMH, sans passer par les organisations partenaires. Ceci afin d'assurer la neutralité du coordinateur local vis-vis de celles-ci.

Rapport entre les coûts opérationnels et le nombre de bénéficiaires finaux : le coût opérationnel du programme s'élève à 109,86 Euros par an et par bénéficiaire direct (Protal) compris, et à 5,93 Euros par an et par bénéficiaire indirect (14.000 apiculteurs dans les 3 départements, qui bénéficieront des plates-formes départementales).

## 7.5. Description de la Stratégie de Partenariat spécifique pour le pays BOLIVIE.

Rôle des partenaires et répartition des tâches.

Le Programme a été construit sur base des conclusions de deux ateliers nationaux, réalisés à Cochabamba en novembre 2015 et avril 2016, et de quatre ateliers régionaux, réalisés dans les 3 départements de février à fin mars 2016. Ces différents ateliers ont été organisés par une cellule de coordination des 3 partenaires, assistés, à partir de janvier 2016, par un consultant bolivien, Ricardo Vargas, qui sera le coordinateur local du Programme à partir de 2017.

Le rôle des partenaires consiste à assurer l'exécution et le pilotage du Programme dans le département dont ils ont la responsabilité :

- Aoepb pour le département de Tarija ;
- Cioec-Cochabamba pour le département de Cochabamba ;
- Adapicruz pour le département de Santa-Cruz.

Le Programme est exécuté par le partenaire dans le département dont il a la responsabilité, indépendamment de l'affiliation des organisations apicoles qui y sont présentes, comme cela a été indiqué dans la ToC.

Les partenaires forment ensemble un Comité de coordination du Programme, qui se réunit périodiquement, en principe trimestriellement.

Ce Comité de coordination fait le suivi des risques qui ont été mentionnés dans le tableau d'analyse des risques.

Il veille en particulier à l'harmonisation des activités communes menées de manière décentralisée dans les 3 départements :

- Diffusion des technologies innovantes ;
- Elaboration de la boîte à outils ;
- Définition des pratiques apicoles écologiques minimum à appliquer par toutes les organisations apicoles participant au Programme ;
- Définition commune du système administratif standard et du business plan standard d'une organisation apicole ;
- Méthodologie commune des Plans de conscientisation des membres et du Plan de formation intégrale (qui sera exécuté dans chaque département) ;
- Format standard des diverses enquêtes, évaluations, recensements effectués ;
- Politique de genre et d'intégration des jeunes commune au niveau des 3 départements (au moins au niveau des principes directeurs) ;
- Organisation commune des échanges internationaux (avec la délégation centroaméricaine et la délégation belge) ;
- Charte constitutive standard commune pour les plates-formes départementales ;
- Méthodologie commune pour les sessions d'information sur les aspects législatif, réglementaire et normatif du secteur apicole ;
- Concertation permanente pour toute initiative relevant du plaidoyer politique.

Responsabilisation et autonomisation des partenaires : voir ce qui a été écrit à propos de la durabilité technique.

Cohérence dans la sélection de ceux-ci :

- par rapport aux analyses et identifications effectuées dans le CSC : selon le CSC, « les acteurs pertinents pour le développement des 10 prochaines années sont les organisations de producteurs de niveau national qui sont organisées en différents niveaux [dont] les organisations de 3<sup>ème</sup> niveau parmi lesquelles figurent CIOEC [qui] est la plus grande instance représentative et AOPEB. »
- points forts respectifs des 3 partenaires : ceux-ci ont été exposés dans la ToC, lors de la présentation des partenaires ;
- par rapport aux objectifs poursuivis :  
Ces 3 partenaires étaient déjà les partenaires de MMH dans le cadre de la collaboration au Programme 2015-16 de Frères des Hommes.  
Tarija est le département où les organisations apicoles affiliées à Aopecb étaient les plus fortes et les mieux structurées.  
En ce qui concerne Cioec : lors de la visite de Cioec National à La Paz en mai 2014, aucune information précise ne nous a été donnée sur la situation des organisations apicoles affiliées, à part l'existence de la fédération Anproabol, dont nous avons rencontré le président et qui ne nous a pas convaincu sur sa capacité à fédérer le secteur apicole bolivien. C'est pourquoi nous avons opté pour travailler avec des entités régionales de la Cioec : Cioec-Cochabamba, qui est une des régionales de la Cioec les plus dynamiques ; elle comprend plusieurs organisations apicoles affiliées et a intégré l'apiculture dans sa stratégie de développement régional.  
Adapicruz, fédération apicole du département de Sta-Cruz, affiliée à Cioec, dont la représentation régionale est aujourd'hui symbolique.

Stratégie de renforcement des capacités des partenaires locaux afin de favoriser la durabilité technique de l'intervention : voir ce qui a été écrit ci-dessus à propos de la durabilité technique.

## 7.6. Description des Synergies et Complémentarités.

MMH n'a pas attendu la mise en place des ACC, puis des CSC, pour développer diverses collaborations tout en conservant sa spécificité. Cette stratégie a été mise en place en 2012, suite à l'impossibilité d'obtenir une dérogation, en tant qu'ONG spécialisée, relativement au budget minimum à respecter par pays (500.000 Euros sur 3 ans), à partir de 2014. C'est pourquoi nous avons conclu 2 accords de collaboration, en 2013 avec ULB-Coopération pour un projet apicole en RDC, et en 2014 avec Frères des Hommes pour un projet apicole en Bolivie, dont ce Programme est la continuation.

Pour le programme 2017-2021, nous faisons partie d'un Programme Commun avec Oxfam Solidarité et Oxfam Magasins du Monde, où nous collaborons dans le domaine de l'éducation au développement sur le thème du commerce équitable. Nous avons également conclu un accord de collaboration opérationnelle avec Via Don Bosco, pour un projet apicole au Cameroun, qui consistera dans l'introduction de l'apiculture dans le cursus d'écoles rurales pratiquant la pédagogie de l'alternance. Le volet Nord de ce Programme-ci comprend plusieurs synergies d'échange d'information, notamment avec Via Don Bosco et ULB-Coopération.

Dans le cas de la Bolivie, nous avons prévu de continuer la collaboration avec Frères des Hommes, soit dans le cadre d'un Programme commun, soit dans le cadre d'une convention de collaboration (comme pour le projet au Cameroun avec Via Don Bosco). Malheureusement, Frères des Hommes n'a pas obtenu le renouvellement de son accréditation et, après avoir consulté Mmes Deworme et Fagard de la DGD, en juin 2016, il est apparu que notre spécialisation ne nous permettait pas non plus d'intégrer les actions de Frères des Hommes en Bolivie. Nous nous sommes donc trouvés assez dépourvus au moment d'élaborer ce Programme, vu que c'était Frères des Hommes qui nous avait représenté dans la préparation du CSC Bolivie et que nous comptions sur cette ONG pour les collaborations avec les autres ONG belges.

Ceci explique pourquoi le CSC Bolivie mentionne Frères des Hommes et non MMH, avec pour cible stratégique le MEC 6. La participation de MMH au CSC Bolivie communiquée via Acodev fin juin 2016 porte sur le MEC 5, qui correspond mieux à la spécificité de MMH que le MEC 6.

Nous avons tout de même pu conclure deux accords de synergie, l'un avec SOS-Faim, qui est l'ONG leader pour l'ACC et le CSC Bolivie, et l'autre avec Trias, avec qui nous avons déjà eu des contacts précédemment au Honduras en 2013 et était intéressée par notre expertise dans la complémentarité café/miel.

Il faut rappeler aussi que le CSC Bolivie ne comprend pas de liste nominative des synergies et complémentarités entre organisations accréditées. Cette liste sera fournie par le secteur après le 30 septembre.

Les engagements de principe figurant dans le CSC et appliqués par MMH sont :

### 1) A nivel general y transversal :

Proceso de concertación entre OSC/AI belgas que apoyan a las mismas contrapartes para articular sinergias y/o complementariedades, en el marco de sus programas respectivos

Cet engagement est illustré par la synergie avec SOS-FAIM (texte identique dans notre Programme et celui de SOS-Faim) :

<b>Sinergia/Complementariedad n°4</b>	Con Miel Maya Honing
<b>Tipo</b>	Sinergia por intercambio de información y complementariedad
<b>Meta estratégica común y</b>	Metas 5 y 6



<b>compromisos adquiridos en el marco del MEC</b>	
<b>Objetivo de la sinergia/ de la complementariedad</b>	Complementariedad en el apoyo a contraparte común, coincidencia territorial y temática de las intervenciones, intercambio de información
<b>Actores implicados</b>	<b>MIEL MAYA HONING</b>   <b>SOS FAIM</b>
Roles, deberes, tareas por cumplir	Intercambio de información en el apoyo complementario de Miel Maya y SOS Faim a AOPEB (apoyo a la oficina regional de Tarija por MMH, apoyo nacional y regional Caranavi por SOS Faim).  Sinergia por intercambio de información en la zona de Cochabamba: - entre las actividades de CIUDADANIA y las de las OP apoyadas por MIEL MAYA en las municipalidades donde coinciden; - alrededor del CIOEC Cochabamba, contraparte de MMH y actor clave a nivel regional para el sector de la AF, para ver las posibilidades de implicarlo en las intervenciones de SOS Faim; - alrededor de PROTAL, en curso de formación de su EFC (Milagros), acompañada por FINDERO para ello.
Contribución financiera	/
Contribución material	/

## 2) A nivel de las metas 4 y 5

Organización de pasantías a experiencias exitosas que promueven modelos de desarrollo sostenible con potencial de réplica

Cet engagement est illustré par la complémentarité avec Trias :

<p>Miel Maya Honing tiene experiencia acumulada y en particular de sus socios en América Latina.</p> <p>En Bolivia ha concluido una “Sinergia por intercambio de información y complementariedad” con SOS-Faim.</p> <p>MMH preve un encuentro (en Bolivia) con una delegacion de apicultores mexicanos, donde también apicultores/as de copartes de Trias en Centroamerica podran participara impulsar su conocimiento y manejo de la cadena apicola.</p> <p>MMH dispone de su experiencia para los/las apicultoras de Guatemala, e invitara a participar a Trias y las copartes en las diferentes plataformas electronica de la FAO (MMH administra la plataforma francesa).</p> <p>En su trabajo de sensibilizacion de los apicultores belgas, MMH presentará las copartes de Trias en Centroamerica (Guatemala, Honduras y El Salvador) como ejemplo del trabajo de las ONG’s belgas con apicultores del Sur.</p>
--

NB : Aucune contribution financière ni matérielle n’est prévue. Les frais de voyage des partenaires de Trias seront pris en charge par eux.

## II. Pays : **BELGIQUE**

### 1. Fiche pays BELGIQUE

Fiche Belgique				
Coûts opérationnels totaux pour le pays :		<b>€ 298.441,63</b>		
Personne de contact en Belgique pour la DGD pour le pays :	Nom : B. OLIVIER	Organisation : Miel Maya Honing asbl	Téléphone : 04/ 380 06 18; 0493 / 18 05 16.	E-mail : benoit.olivier@maya.be
Personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays :	Idem	Idem	Idem	Idem


Résumé synthétique du programme pour ce pays (15 lignes maximum) :

MMH invite le monde apicole belge à participer à la solidarité internationale en agissant sur des enjeux communs à tous les apiculteurs, au nord et au sud.

Ces enjeux communs sont : les perturbations que le réchauffement climatique entraîne sur les cycles agricoles, et donc sur le calendrier apicole, la dégradation continue de l'environnement, source d'alimentation et d'habitat pour les abeilles, les difficultés de survie de l'abeille dans cet environnement dégradé, la nécessité de repenser l'agriculture et l'apiculture sous un mode plus durable.

La préservation des forêts tropicales constitue un exemple d'interdépendance qui englobe, et dépasse, le cadre de l'apiculture proprement dite: sources de nectar pour les abeilles des apiculteurs du Sud, ces forêts éliminent une partie du CO2 émis par les pays industrialisés où vivent les apiculteurs du Nord. Produit Forestier Non Ligneux (PFNL), le miel retient l'attention des politiques de protection des forêts tropicales, particulièrement dans les zones tampons des réserves naturelles.

Carte du pays avec localisation des interventions



Remarque :

- Fiche de synthèse résumant l'intervention dans le pays X.
- Le résumé synthétique du programme pour un pays a pour objectif de pouvoir être communiqué autant en interne (ambassades, DGB,...) qu'en externe (public belge). Ce résumé doit donc être rédigé dans un langage compréhensible pour les non-initiés.
- La personne de contact qui représente l'ACNG dans le pays n'est à fournir que le cas échéant.

2. Liste des partenaires et parties prenantes connus au moment de la demande.

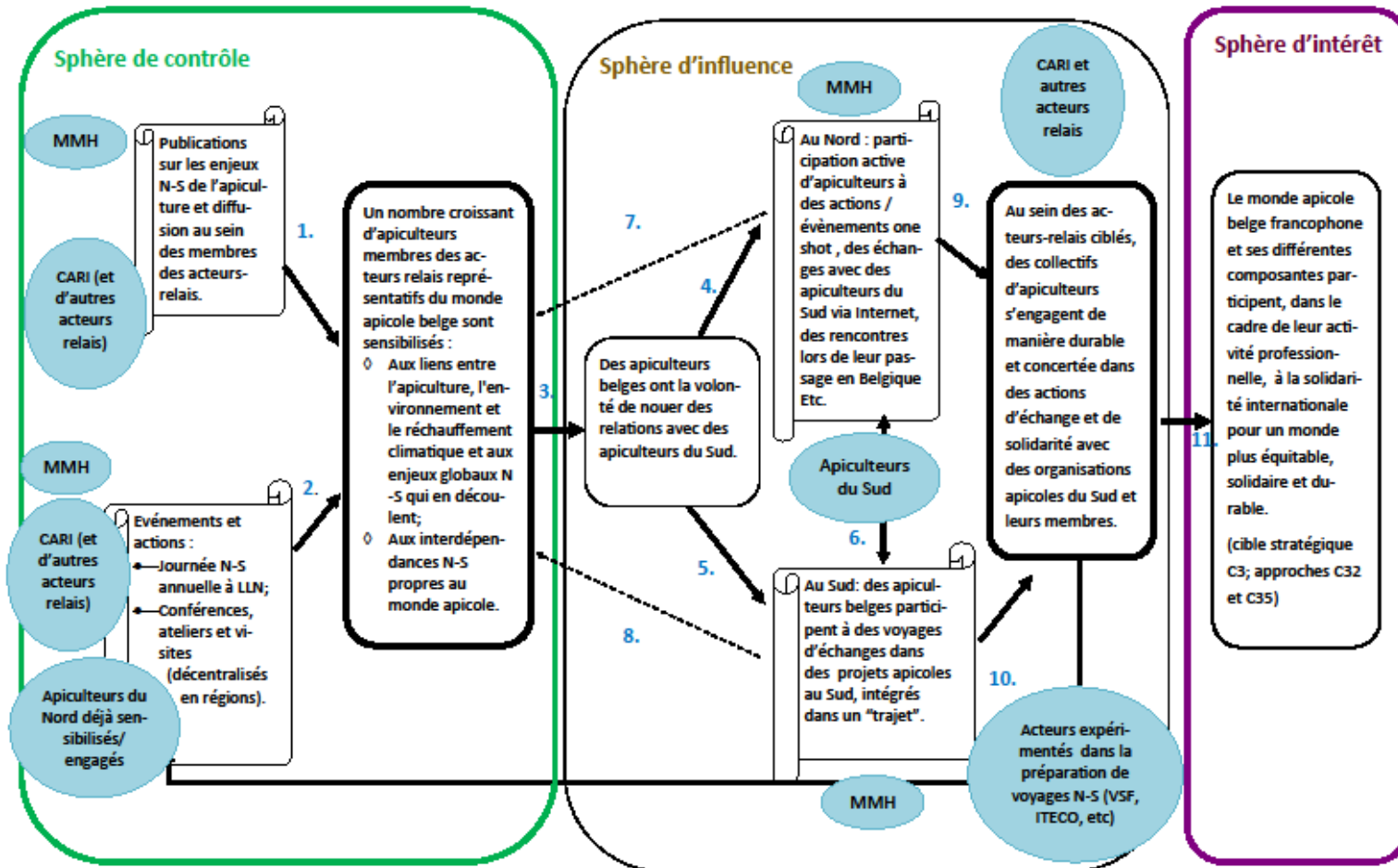
**Liste-Fiche Parties prenantes en Belgique**

Partie prenante 1			
Nom complet et abréviation :	Centre apicole de recherche et d'information asbl (CARI)		
Coordonnées :	Adresse :	Téléphone :	E-mail :
	Place Croix du Sud, 4 bte L7.07.09 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	32(0)10 47 34 16	info(arobase)cari.be
Personne de contact :	Etienne Bruneau		
Outcome / Objectif spécifique:	OS 1		
Budget par Outcome :	Budget OS 1		
Description synthétique du rôle de la partie prenante pour l'Outcome :	Le Cari collaborera avec MMH principalement pour les activités liées au Résultat 1; de manière générale, il conseillera MMH pour ses relations avec le monde apicole belge et participera à l'évaluation annuelle de l'avancement du Programme.		
Date de début de la relation partenariale avec l'ACNG :	1993 (visite du laboratoire du Cari avec une délégation d'apiculteurs mexicains)		

3. Cohérence avec le Plan Stratégique (pays X Hors-CSC)  
PAS D'APPLICATION

#### 4. Théorie du Changement associée au pays BELGIQUE

##### Théorie du Changement du Programme MMH— Pays « Belgique »



## Narratif accompagnant la TOC « Volet Nord – Apiculteurs »

Cette Théorie du Changement est déclinée en trois parties :

- 1° une réflexion sur la manière dont le changement attendu se produira sur le long terme (sphère d'intérêt) ;
- 2° la présentation des acteurs-relais impliqués dans ce changement, basée sur une analyse de contexte relative au monde apicole belge : dans le CSC Belgique, celui-ci constitue un groupe-cible spécifique au sein des approches communes C32 (Renforcer des acteurs, couples, fédérations et réseaux du secteur privé, les sensibiliser et/ou collaborer avec eux) et C35 (Renforcer des professionnels dans le cadre de leur travail, les mettre en réseaux et/ou collaborer avec eux);
- 3° l'analyse des chemins qui amèneront progressivement au changement attendu (sphère de contrôle et sphère d'influence).

### **Première partie : réflexion sur la sphère d'intérêt**

L'analyse de contexte commune (ACC Belgique) recommande aux ONG belges de baser leur stratégie sur les interdépendances propres à la société mondialisée du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire sur des intérêts communs, dans le cadre d'une relation de réciprocité où chacun est gagnant.

Notre hypothèse est que le monde apicole belge participera à la solidarité internationale s'il prend conscience qu'il peut, dans le cadre de son activité professionnelle (voir le lien avec le CSC Belgique dans la section 7), agir sur des enjeux communs à tous les apiculteurs, au nord et au sud.

### Liens entre l'apiculture, l'environnement, le réchauffement climatique et les enjeux globaux N-S qui en découlent

Ces enjeux communs sont : les perturbations que le réchauffement climatique entraîne sur les cycles agricoles, et donc sur le calendrier apicole, la dégradation continue de l'environnement, source d'alimentation et d'habitat pour les abeilles, les difficultés de survie de l'abeille dans cet environnement dégradé, la nécessité de repenser l'agriculture et l'apiculture sous un mode plus durable.

La préservation des forêts tropicales constitue un exemple d'interdépendance qui englobe, et dépasse, le cadre de l'apiculture proprement dite: sources de nectar pour les abeilles des apiculteurs du Sud, ces forêts éliminent une partie du CO<sub>2</sub> émis par les pays industrialisés où vivent les apiculteurs du Nord. Produit Forestier Non Ligneux (PFNL), le miel retient l'attention des politiques de protection des forêts tropicales, particulièrement dans les zones tampons des réserves naturelles.

### Interdépendances Nord-Sud propres au monde apicole

Le varroa et l'abeille africanisée représentent deux cas emblématiques de la mondialisation de l'apiculture. *Varroa destructor* est un acarien, parasite de l'abeille : inoffensif dans son milieu d'origine (Sud-Est de l'Asie), c'est une des causes de mortalité des abeilles en Europe, qu'il a colonisée à la fin des années 70, et en Amérique du Nord et centrale, où il est arrivé dans les années 90. Depuis peu, il a été détecté en Afrique, principalement là où une apiculture moderne a été développée. L'abeille africanisée est, elle, le résultat de manipulations génétiques au Brésil, dans les années 50, entre des races d'abeilles locales et africaines : trente

ans plus tard, après avoir remonté tout le continent, et forcé les apiculteurs à s'adapter à son comportement agressif, elle est apparue aux Etats-Unis sous le nom d'« abeille tueuse ».

L'analyse des causes du syndrome de mortalité des abeilles a mis en lumière non seulement la responsabilité des intrants agrochimiques, mais aussi les dérives d'un modèle apicole industrialisé à outrance : réponses inadaptées à l'arrivée du varroa, transhumance sur des milliers de kilomètres, insémination artificielle à grande échelle et commerce mondial des reines ainsi produites, appauvrissement génétique etc. Des leçons doivent en être tirées pour revoir la pratique apicole au Nord et ne pas reproduire ces erreurs au Sud.

Le grand public a ainsi découvert avec surprise que l'abeille pourrait disparaître et, avec la disparition de cet insecte pollinisateur, une grande partie de notre production alimentaire. Cette prise de conscience, récente, a créé un engouement autour de la préservation de l'abeille et autres insectes pollinisateurs et suscité de nouvelles vocations d'apiculteurs. Le Mayazine publié par MMH en juillet 2015 a montré que le risque de mortalité des abeilles n'existait pas seulement au Nord et qu'il pourrait apparaître également au Sud dans les prochaines années si les pratiques néfastes à l'environnement et à l'abeille étaient poursuivies.

## **Deuxième partie : présentation des acteurs et des bénéficiaires**

### **Les acteurs**

#### Miel Maya Honing asbl : relation avec le commerce équitable et les apiculteurs belges

MMH est connue dans le monde apicole belge principalement par l'activité de commerce équitable du miel qu'elle a initiée en 1975. Bien que MMH n'ait plus d'activité commerciale depuis 1998, date à laquelle celle-ci a été transférée à une entité distincte, aujourd'hui la coopérative Maya Fair Trade scrifs, le monde apicole belge continue à associer étroitement l'ONG et le miel Maya vendu par cette coopérative. Pour mettre fin à cette confusion, l'Assemblée Générale de MMH asbl a décidé, en juin 2015, de modifier le logo de l'asbl, qui portera désormais la mention « MAYA – Beekeeping for Development », et de changer le nom de l'association. Aucun des noms proposés au vote n'ayant recueilli la majorité requise, le choix du nom a été reporté à une assemblée ultérieure.

Une autre manière de mettre fin à cette confusion est de communiquer sur l'évolution de l'ONG, tant au niveau de ses activités au Nord, dans le domaine de l'éducation au développement, qu'au niveau de ses activités au Sud.

Au Sud, les bénéficiaires des projets de MMH sont aujourd'hui des organisations apicoles tournées vers la satisfaction de leur marché national et situées essentiellement dans des pays qui n'exportent pas de miel vers l'Union Européenne (Bolivie et RDC dans le cadre du Programme 2014-16 ; Bolivie et Cameroun dans le cadre du Programme 2017-21).

Au Nord, les activités d'éducation au développement (ED) liées au thème du commerce équitable feront partie, en 2017, d'un programme commun avec Oxfam-Magasins du Monde et Oxfam-Solidarité. Sur les 3,5 ETP du Programme actuel de MMH (2014-2016), entièrement centré sur le commerce équitable, MMH affectera 1 ETP au Programme commun et 0,75 ETP au volet Nord du Programme de MMH, volet ciblé sur la collaboration avec les apiculteurs belges. Cette diminution du volume d'emploi total en ED (de 3,5 ETP à 1,75 ETP) s'inscrit dans un rééquilibrage des activités nord/sud de l'ONG et place désormais sur le

même pied, d'une part, le thème du commerce équitable illustré par la filière du miel et, d'autre part, le thème de l'apiculture comme outil de développement. Dans les deux cas, le bénéficiaire final de l'action de MMH via l'éducation au développement est l'apiculteur du Sud, qu'il exporte son miel ou le commercialise localement.

Ces diverses évolutions rendent aujourd'hui possible un dialogue ouvert, débarrassé de tout préjugé des apiculteurs belges, à condition de les avoir informés correctement sur les objectifs et activités de MMH asbl.

### Typologie des différents types d'acteurs concernés par le Programme

- Les acteurs apicoles, directs et indirects.

Les acteurs apicoles directs impliqués dans le changement attendu sont les acteurs-relais représentatifs du monde apicole francophone belge, qui correspondent à l'approche commune C32 (coupoles et fédérations du secteur privé). Ces acteurs jouent un rôle de relais vis-à-vis de leurs sections apicoles, des apiculteurs membres de ces sections et des ruchers-écoles qui leur sont associés. Une section leur est consacrée ci-dessous.

Le monde apicole belge comprend également d'autres acteurs apicoles, francophones et néerlandophones, qui joueront un rôle indirect dans le programme. Il s'agit des centres d'enseignement et de recherche apicole, des musées de l'abeille, des marchands d'équipement apicole, des conditionneurs du miel belge et des services publics de soutien à l'apiculture. Leur rôle consistera à diffuser le message de MMH, notamment pour les invitations aux événements organisés, et à intervenir dans ces événements en fonction de leur expertise.

La principale fédération apicole flamande, KonVIB, fait également partie de ces acteurs indirects, pour deux raisons. Inviter ses responsables aux activités prévues permettra d'identifier ceux de ses membres qui possèdent une expertise dans le domaine de l'apiculture tropicale et de la valoriser dans le cadre de ce programme. D'autre part, deux des synergies prévues concernent des ONG établies en Flandre (Trias et Vétérinaires Sans Frontières : voir le chapitre 7).

NB<sup>1</sup> : Sur base de l'intérêt manifesté par KonVIB, il est possible que, dans un programme ultérieur, KonVIB soit repris comme acteur-relais envers les apiculteurs flamands. MMH a déjà été en contact avec KonVIB lors du Séminaire international qu'elle a organisé en 2010 à Bruxelles, à la CTB, sur le thème de l'apiculture comme outil de développement.

NB<sup>2</sup> : Le terme générique « structure apicole » englobe toute entité du monde apicole, qu'elle joue un rôle direct ou indirect dans le programme.

- Les acteurs non apicoles.

En-dehors du monde apicole, d'autres acteurs joueront également un rôle indirect dans le programme : il s'agit des communes participant au Plan Maya de la Région wallonne et des organisations environnementales actives dans la préservation de l'abeille.

Leur rôle consistera essentiellement à amplifier le message que MMH diffusera par les acteurs-relais, à renforcer la légitimité de ce message et à participer aux événements organisés (comme orateurs, exposants etc.).

## Présentation du Cari, acteur apicole direct, acteur-relais de référence et partie prenante au Programme dans le cadre d'un accord de collaboration avec MMH

Créé en 1983 par des chercheurs du laboratoire d'écologie de l'UCL, le **Cari** (Centre apicole de recherche et d'information asbl) compte aujourd'hui 1200 membres adhérents apiculteurs francophones, principalement répartis en Wallonie et en France ; sa revue *Abeilles & Co* tire à 2.200 exemplaires.

Le Cari bénéficie du soutien financier de la Région wallonne et de la Communauté européenne en tant que gestionnaire du programme européen de soutien de l'apiculture pour la Wallonie. En tant que centre de formation, il organise tous les ans un cours de perfectionnement et plusieurs journées d'information. Il représente les apiculteurs belges francophones au groupe européen "miel" du COPA – COGECA, au travers de la FWA (Fédération Wallonne de l'Agriculture). Il est en contact avec de nombreuses revues européennes (réseau EDAPI).

Il offre des services à l'ensemble des apiculteurs wallons et francophones (envoi d'une petite revue à tous les apiculteurs répertoriés) et jouit ainsi d'un statut « neutre » par rapport aux diverses fédérations apicoles qui chapeautent les sections locales. On peut estimer que 80 à 90 % des apiculteurs sont attachés à l'une de ces fédérations. Certains apiculteurs ont opté pour s'affilier uniquement au Cari et ne sont donc membres d'aucune fédération.

En tant qu'acteur-relais de référence, le Cari a donc été choisi par MMH comme partie prenante du Programme, en tant qu'acteur privé non spécialisé en ED (cf. la note de consensus «ED Définitions et concepts»). Toutes les activités co-organisées par MMH et le Cari seront ouvertes à l'ensemble des apiculteurs belges.

Le rôle du Cari se situera à différents niveaux :

- En tant qu'acteur-relais de référence, il donnera une légitimité aux actions entreprises par MMH envers le monde apicole belge francophone (ces actions auront fait l'objet d'une concertation préalable) et contribuera à leur notoriété (travail de communication) ;
- Sur le plan opérationnel, le Cari organisera, avec MMH, la journée annuelle nord-sud à Louvain-la-Neuve, et intégrera le Mayazine (semestriel) de MMH dans l'envoi de sa revue *Abeilles & Co* ; il fera également connaître et appuiera (sur un plan institutionnel) les initiatives de ses membres qui se sont engagés dans une initiative de solidarité nord-sud ;
- Sur le plan du suivi et du monitoring du Programme, le Cari fera bénéficier MMH de sa bonne connaissance du monde apicole et participera à la réunion d'évaluation annuelle avec les autres acteurs-relais concernés (voir à la fin de ce chapitre).

Les activités prévues dans le cadre du Programme ont été conçues en concertation avec le Cari : son administrateur-délégué a été rencontré à trois reprises ; la collaboration entre MMH et le Cari a été mise à l'ordre du jour de son conseil d'administration en mai 2016 (sur le principe de la collaboration) et en septembre 2016 (sur le contenu de la collaboration).

Cette collaboration avec le Cari fait partie des processus de co-création relevés par l'ACC et le CSC Belgique : « *Nous assistons à un mouvement de glissement de plus en plus important vers des formes de coopération multi-acteurs et des modèles de co-création (...)* » (CSC, p. 24). « *Étant donné que nous collaborons souvent avec des acteurs intermédiaires, nous*



*pouvons dire que les acteurs intermédiaires sont à la fois un public cible (ce qui a une connotation plutôt “passive”) et un co-acteur (connotation “active”) de ECM/ED (cf. p. 78 ACC). » (CSC, p. 25, note 14). « Dans les dix années à venir, le secteur de l’éducation au développement sera amené aussi à être créatif pour créer de nouveaux modes d’action (...). Au sein du secteur, plusieurs ACNG se basent sur de nouveaux modèles éducatifs. Quelques exemples: le 7E modèle, les modèles de coopération multi-acteurs, les modèles de co-création, etc. Dans les modèles de «co-création» éducative entre les diverses parties prenantes, (...) qui se fondent sur une perspective de «shared value» (valeur partagée), il n’est pas tant question de cibler un groupe-cible (flux unidirectionnel) que d’élaborer l’offre conjointement. Dans ces types de modèles d’éducation, le public cible (qui avait autrefois une connotation assez passive) peut être mieux décrit comme un co-acteur (actif) de l’ED. » (ACC, p. 79)*

#### Présentation des autres acteurs apicoles directs (acteurs-relais du monde apicole belge)

**Outre le Cari, les autres acteurs-relais identifiés par MMH pour ce programme sont au nombre de 8 : il s’agit des 5 fédérations provinciales, de la SRABE, de l’URRW et de l’UFAWB.**

Ces acteurs-relais comprennent 78 sections locales, d’après le site web du Cari (mai 2015). La plupart des 30 ruchers-écoles existants sont associés à l’une de ces sections locales. Avec le Cari, la SRABE est l’acteur-relais avec lequel MMH est aujourd’hui en contact (une des membres de l’assemblée générale de MMH en fait partie, ainsi qu’une ex-collaboratrice).

La SRABE, l’URRW et l’UFAWB éditent une revue. **Par le biais de ces 3 revues et de celle du Cari, on peut considérer qu’il est possible de toucher environ 4.000 apiculteurs belges francophones (selon le Cari, il y aurait environ 4.360 apiculteurs en Wallonie, dont 10 professionnels, sur un total de 9.500 apiculteurs en Belgique).**

#### Complément d’information sur le monde apicole en Belgique francophone.

En Belgique francophone, le monde apicole est très fragmenté. Malgré ce que laisse entendre son nom, l’UFAWB (Union des Fédérations Apicoles de Wallonie et de Bruxelles) ne comprend que trois fédérations provinciales (la FRUPAH<sup>10</sup> pour le Hainaut, la FAWB<sup>11</sup> pour le Brabant wallon et la FPAL<sup>12</sup> pour le Luxembourg). Elle compte 1.500 affiliés selon son site web ; elle édite la revue *Belgique Apicole*.

Les autres acteurs-relais représentatifs sont la SRABE (Société Royale d’Apiculture de Bruxelles et Environs asbl, 350 affiliés selon son site web), qui édite la revue *le Rucher Fleuri*, l’URRW (Union Royale des Ruchers Wallons asbl), qui édite la *Revue Belge d’Apiculture*, et les fédérations provinciales de Namur (FAPN)<sup>13</sup> et de Liège (FRPLA)<sup>14</sup>, qui éditent des feuilles de contact destinées à leurs membres. Les membres de ces deux fédérations provinciales reçoivent la revue *Abeilles & Co* du Cari.

---

<sup>9</sup> Apiculture wallonne, un potentiel à valoriser (Cari, juin 2015).

<sup>10</sup> FRUPAH : Fédération Royale des Unions Professionnelles Apicoles du Hainaut.

<sup>11</sup> FAWB : Fédération des apiculteurs du Brabant-Wallon.

<sup>12</sup> FPAL : Fédération Provinciale d’Apiculture du Luxembourg.

<sup>13</sup> FAPN : Fédération Apicole de la Province de Namur (ex-FPUPAN).

<sup>14</sup> FRPLA : Fédération Royale Provinciale Liégeoise d’Apiculture.

## **Présentation des bénéficiaires : les apiculteurs belges francophones**

### Les centres d'intérêt des apiculteurs belges d'aujourd'hui

Selon Etienne Bruneau, responsable du Cari, les préoccupations des apiculteurs belges se situent aujourd'hui essentiellement autour de la survie de l'abeille dans un environnement qui lui devient de plus en plus hostile. Les préoccupations de rentabilité et de débouchés commerciaux sont toujours là, bien entendu, mais ne se situent plus au premier plan (pour rappel, la quasi-totalité des apiculteurs belges exercent cette activité à titre complémentaire ou comme hobby). Cette évolution, combinée avec celle de l'ONG MMH, contribue, elle aussi, à faciliter la collaboration.

### Les apiculteurs déjà intéressés par la solidarité internationale

A part quelques initiatives ponctuelles, souvent individuelles et très locales, le monde apicole belge est actuellement peu présent dans la solidarité internationale Nord-Sud. MMH a cependant eu, au fil des années, des contacts avec des apiculteurs belges, que nous résumons ci-dessous.

En Belgique :

- MMH a collaboré de 1995 à 1997 avec des apiculteurs belges regroupés au sein de l'association Apiculteurs Sans Frontières (ASF asbl), qui s'est ensuite divisée en deux entités, Afoco et Apis. Afoco, aujourd'hui dissoute, a participé en 2010 à la création du réseau BNNS (Beekeeping Network North-South). MMH n'a pas eu l'occasion de collaborer avec Apis, active essentiellement dans l'organisation de formations en Belgique sur l'apiculture tropicale (ne pas confondre Apis avec Apis-FormationS).
- MMH collabore depuis 1995 avec le Cari pour évaluer la qualité des échantillons de miel provenant des bénéficiaires de ses projets et recourt régulièrement à ses conseils pour sa bonne connaissance du milieu apicole belge, européen et international. A plusieurs reprises, le Cari a publié des articles de MMH dans sa revue Abeilles & Co. Le Cari a participé, ainsi que la fédération apicole flamande Konvib, au Séminaire sur l'apiculture et le développement organisé à la CTB par MMH et Apiflordev, en mars 2010.
- MMH a régulièrement des contacts ponctuels avec des apiculteurs belges intéressés par la solidarité internationale qui participent à une conférence-débat, passent au stand de MMH lors d'un congrès apicole, reviennent d'une mission ou d'un voyage à l'étranger, reçoivent la visite d'apiculteurs du Sud, soutiennent un projet apicole à titre individuel etc. Certains de ceux-ci font partie des experts qui participent à la plateforme électronique TECA (voir ci-dessous).
- MMH comprend, depuis 2014, trois apiculteurs au sein de son assemblée générale et a compté, de 2010 à 2015, une apicultrice au sein de son personnel.

En-dehors de la Belgique, diverses initiatives européennes de solidarité nord-sud existent, ou ont existé, dans le monde apicole, principalement dans une approche de transfert de connaissances techniques. C'est le cas de l'association française Apiflordev, constituée pour moitié d'apiculteurs, dont les projets s'articulent autour de missions de formation sur place, de courte durée (2 à 4 semaines). L'exemple d'Apiflordev constitue un des fondements de notre hypothèse selon laquelle il est possible que des apiculteurs s'engagent dans la solidarité internationale. Les associations néerlandaises Nectar et BeeSupport ont fonctionné sur un mode similaire à celui d'Apiflordev, mais ne sont plus actives aujourd'hui. Au Royaume-Uni,

il faut signaler l'organisation Bees for Development, fort active internationalement, principalement dans les pays anglophones.

Le réseau Beekeeping Network North-South, créé en 2010 par MMH et Apiflordev suite au séminaire organisé cette année-là, fonctionne aujourd'hui principalement comme modérateur francophone du forum TECA sur l'apiculture créé par la FAO, avec laquelle une convention de collaboration a été signée en décembre 2014. Les bons résultats de cette collaboration ont conduit au renouvellement de cette convention en septembre 2016. MMH est le sous-traitant de BNNS aisbl pour l'exécution de cette convention. Des experts apicoles, du nord et du sud, participent aux discussions modérées sur cette plate-forme. Celle-ci existe également en anglais et en espagnol (la version espagnole est modérée par la fédération apicole latinoaméricaine FILAPI).

Ces différents exemples montrent qu'il existe un potentiel certain, mais que les initiatives fondées sur de petits groupes de personnes ont tendance à s'essouffler au fil du temps et sont souvent victimes de divisions internes. Par ailleurs, elles se sont souvent développées sur des enjeux spécifiques au Sud sans développer la vision globale d'interdépendance exposée ci-dessus et ont donc éprouvé de grandes difficultés à renouveler leur base sociale, limitée à un cercle restreint de « convaincus ».

La conclusion qui en découle est qu'il faut passer par les structures du monde apicole dont font partie les apiculteurs belges pour que ceux-ci participent de manière durable et stable à la solidarité internationale. Les structures apicoles retenues sont les 9 acteurs-relais qui ont été présentés (le Cari et 8 fédérations apicoles).

### **Troisième partie : les chemins du changement**

#### Liens entre les différents chemins de changements présentés dans le diagramme, hypothèses sur les relations de cause à effet et rôles des parties impliquées.

Nous faisons l'hypothèse que le changement attendu repose sur la notion d'interdépendance et d'intérêts communs présentée au début de ce chapitre. Le message de MMH doit tenir compte des centres d'intérêt des apiculteurs belges et tous les chemins de changement décrits ci-dessous doivent donc s'inscrire dans cette optique, si l'on veut obtenir l'adhésion des apiculteurs.

Cette hypothèse se fonde sur le fait que, dans d'autres domaines que l'apiculture, de nombreuses initiatives se sont développées en se basant sur les interdépendances Nord-Sud : les mouvements du commerce équitable et du travail décent, les labels basés sur une exploitation durable des forêts (label FSC), des plantations d'huile de palme durables (RSPO), etc. Dans le cas précis de l'apiculture, les apiculteurs du nord ne sont pas responsables de la situation des apiculteurs du sud, mais ils font face, comme eux, à des enjeux communs qui résultent de la mondialisation et qui ont été présentés au début de ce chapitre.

Flèche n°1 : Les apiculteurs sont informés via des publications.

Notre hypothèse est que les apiculteurs sont plus réceptifs au message de MMH si celui-ci passe par l'une des 4 principales revues apicoles, auxquelles la plupart sont abonnés, et si celle-ci communique son soutien à la démarche de MMH. Outre l'accord avec le Cari (acquis)

et la SRABE (en cours), nous comptons par la suite obtenir l'accord des deux autres fédérations (URRW et UFAWP), un accord entraînant un autre.

Flèche n°2 : Une partie des apiculteurs sont informés et sensibilisés via des événements.

Une « *journée annuelle Nord-Sud* » sera co-organisée avec le Cari, à Louvain-la-Neuve (lieu central et siège social du Cari), à un moment de l'année où les apiculteurs sont disponibles (en principe, pendant la 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre). Elle comprendra des exposés donnés par des experts jouissant d'une bonne notoriété (pouvoir d'attraction) et des ateliers participatifs, qui donneront envie aux apiculteurs de s'impliquer. La présence des autres acteurs-relais devrait augmenter d'une année à l'autre, le but étant qu'à la fin du programme la grande majorité des 9 acteurs-relais identifiés participent à cette journée. La présence d'acteurs indirects contribuera également à renforcer l'attractivité de cette journée. Si ces conditions sont remplies, nous pouvons compter sur 100 participants.

Les « *conférences, ateliers et visites (décentralisés en régions)* » porteront sur des sujets concrets, car le public adulte souhaite très vite passer des idées aux actes. Les activités proposées seront la visite d'un rucher de ruches kenyanes (ceux du Cari à LLN, de la Srabe à Bruxelles et de la Ferme des Enfants à Liège), éventuellement suivie d'un atelier de fabrication de ce modèle de ruches ; un atelier de dégustation et d'évaluation de miels belges et tropicaux ; la présentation de projets apicoles au Sud ; la rencontre avec des apiculteurs du Sud de passage en Belgique. Ces événements seront décentralisés, c'est-à-dire organisés à un niveau plus régional, de manière à assurer une bonne participation (l'effet d'attraction jouant moins que pour la journée annuelle). Sur base de 2 à 3 événements répliqués en des lieux différents, on peut espérer toucher 50 à 100 personnes par an.

Dans la conception du continuum éducatif, l'information précède la sensibilisation. Cette conception linéaire ne rend pas toujours compte de la réalité. Suite à sa participation à un atelier décentralisé, un apiculteur peut avoir envie de lire un article qui n'avait pas attiré son attention jusque-là, et s'inscrira ensuite à la prochaine journée annuelle. C'est par un faisceau d'activités convergentes que nous pourrions sensibiliser un nombre significatif d'apiculteurs, lesquels emprunteront parfois des chemins très divers.

Flèche n°3 : Une partie des apiculteurs sensibilisés veut nouer des relations avec des apiculteurs du Sud.

Pour atteindre cette étape, il faut que les activités de sensibilisation préalables soient conçues de manière à ce que les apiculteurs du nord « fassent connaissance » avec les apiculteurs du sud dès le début, sous forme d'expositions photos, de témoignages et/ou de récits, de présence d'un de leurs représentants lors des journées nord-sud, de leur participation à des médias sociaux etc. L'atelier de dégustation de miels, par exemple, devra utiliser des miels récemment récoltés et transmettre rapidement un feed-back aux producteurs de ces miels.

La présence, à la journée annuelle nord-sud et aux activités décentralisées, d'apiculteurs déjà intéressés par la solidarité internationale constitue un fondement important pour le changement visé ici et devrait motiver d'autres apiculteurs à les rejoindre. Ces apiculteurs avec qui MMH est en contact sont les frères Delforge, de la SRABE (projet au Laos), Didier Gillet (expert apicole pour le projet apicole d'Umubano au Rwanda), Victor Forthomme (à qui Apiflordev vient de confier une mission au Rwanda), Skoze à Courrière, qui a accueilli le

responsable d'Apikivu, association avec laquelle MMH est en train de commencer un partenariat etc.

Flèches n°4 et 5 : Certains de ces apiculteurs concrétisent leur souhait d'entrer en relation avec des apiculteurs du Sud et/ou s'engagent dans des actions qui leur sont bénéfiques.

Toutes les personnes qui « veulent changer » ne changent pas nécessairement, c'est la différence entre « I want change » et « I want to change ». Cette étape dépend de facteurs propres au public visé (disponibilité) mais aussi de son degré de confiance dans les propositions faites par MMH, dans leur utilité pour eux (notion d'interdépendance) et pour les apiculteurs du sud.

Le caractère rapidement opérationnel des propositions de MMH devra être aisément démontré, de manière convaincante. Celles-ci comprendront la participation aux discussions organisées par la plate-forme TECA, dont nous avons déjà parlé ci-dessus à propos des apiculteurs déjà intéressés par la solidarité internationale, l'écriture d'articles, la réalisation de fiches techniques, la fourniture de conseils et de matériels apicoles, l'échange direct et régulier avec les apiculteurs du sud via les médias sociaux, la création d'un outil dynamique de partage et d'échange, modéré par MMH, la venue d'apiculteurs du Sud en Belgique, la rencontre d'apiculteurs belges déjà engagés dans des projets N-S etc. D'autres actions seront suscitées lorsque la dynamique d'échange aura été lancée.

La dimension « relations humaines » ne doit pas non plus être sous-estimée, on ne change pas « tout seul », mais avec les autres. Les apiculteurs qui empruntent les chemins 4° et 5° doivent pouvoir entrer en relation entre eux, dans un climat convivial. Les initiatives actuelles sont trop isolées, peu connues des autres apiculteurs, voire confidentielles, et sans effet multiplicateur. Leur mise en relation permettra de les faire se connaître et entraînera un effet « boule de neige ».

C'est en organisant le Séminaire de 2010 (déjà cité) que nous avons pu identifier d'autres personnes et organisations intéressées par l'apiculture au nord et au sud, et faire ainsi la connaissance de la fonctionnaire de la FAO qui a mis en place la plate-forme TECA à la fin de 2010.

Flèche n°5 : Certains de ces apiculteurs concrétisent leur souhait d'entrer en relation avec des apiculteurs du Sud en participant à un voyage.

Il existe de nombreux exemples de voyages dans le Sud organisés par diverses ONG et associations de solidarité ayant débouché sur (l'approfondissement d') un engagement avec les populations du Sud. C'est notamment le cas de l'organisation de commerce équitable Café Chorti, qui organise régulièrement des voyages au Guatemala. Dans le cas de MMH, plusieurs voyages ont été organisés ces dernières années au Guatemala par une membre de notre assemblée générale, pour des groupes de 6 à 8 personnes. Ces voyages ont considérablement renforcé la motivation des participants, qui se sont tous engagés, ensuite, dans des actions de solidarité en faveur des associations visitées, qu'il s'agisse de coopératives apicoles ou d'organisations de défense des droits de l'homme.

Des voyages de professionnels à la rencontre/en soutien de leurs pairs dans le Sud sont également organisés dans le monde médical (MSF, Médecins Sans Vacances, Memisa), au niveau communal (Union des Villes et Communes) et dans le milieu agricole. L'exemple de

Jean-François et Liliane Bavay, agriculteurs de Jurbise, est emblématique. C'est à la suite d'un voyage d'études dans un cadre agricole aux États-Unis et au Mexique qu'ils ont créé l'asbl «Terres solidaires» en 1995 pour venir en aide aux communautés indiennes du Chiapas. Un partenariat a ensuite été établi avec la société Café Liégeois qui commercialise du café équitable sous la marque Mano Mano : via Terre Solidaire, elle réinvestit au Chiapas 0,10€ par sachet de Pads «Chiapas/Mexique» vendu en grandes surfaces. L'ONG Frères des Hommes (FdH) a également à son actif l'organisation de nombreux échanges entre agriculteurs belges (en collaboration avec le MAP – Mouvement d'Action Paysanne) et agriculteurs du Sud, notamment boliviens. Ces échanges ont fait partie des Programmes DGD 2012-2014 et 2015-2016 de FdH. Dans son rapport d'activités 2014, FdH écrit notamment ceci : « *Les agriculteurs-formateurs [du MAP] ont participé à des échanges avec les partenaires [boliviens] de FdH, ce qui leur a permis de participer à des actions en faveur du Sud: discussions lors de tables-rondes, exposés dans des rassemblements paysans, écriture d'articles dans des bulletins du MAP, entre autres, pour parler de la situation des paysans dans les pays du Sud. Les sujets travaillés avec ce public étaient les modèles agricoles et l'agriculture biologique et respectueuse de l'environnement, l'accès à la terre ; les difficultés du monde agricole.* » MMH compte s'inspirer des leçons apprises par FdH en termes méthodologiques pour l'organisation des voyages prévus (le document « Texte de base sur échanges – FdH » est disponible sur demande).

Vétérinaires Sans Frontières organise également des voyages de rencontre entre éleveurs : Marc-André Henin, agriculteur belge, a participé à l'un de ces voyages et collabore depuis avec VSF en écrivant des articles, en accueillant dans sa ferme des agriculteurs du Sud etc. L'action de VSF étant fort proche de la nôtre, nous avons prévu avec cette ONG une collaboration méthodologique sur la conception du « trajet » dans lequel s'inscriront les voyages prévus (voir le chapitre 7 sur les synergies).

Dans le domaine apicole, outre l'exemple d'Apiflordev, déjà cité, nous avons le cas des frères Delforge, de la SRABE, qui ont organisé un voyage au Laos avec d'autres apiculteurs de la SRABE et soutiennent depuis un projet apicole dans ce pays.

Au niveau de l'organisation, le nombre de participants aux deux voyages organisés pendant le programme sera limité à 10 personnes maximum par voyage. Des critères d'ordre financier, de disponibilité, de santé et de connaissances linguistiques (un niveau minimum sera demandé en espagnol pour le voyage en Bolivie) limiteront également le nombre de candidats possibles. Ceux-ci devront en outre répondre à des critères relevant de leur degré d'engagement : le voyage s'inscrira dans un « trajet », qui débutera par des sessions de formation et se conclura par une action concrète menée en Belgique par les participants. Malgré ces critères fort stricts, d'après l'expérience d'autres organisateurs de voyages, il ne devrait pas être difficile de trouver 20 participants pour les deux voyages prévus dans le cadre du programme.

Flèches n°6, 7 et 8 : Les processus de changement ne sont pas linéaires, ils empruntent souvent des « chemins de traverse » et sont parfois circulaires. Avant de s'engager durablement, un apiculteur ayant participé à un voyage au Sud préférera d'abord « tester » une action « one shot », et vice-versa (flèche n°6). Ou bien il souhaitera approfondir son information et reviendra aux étapes n°1 et 2 avant d'aller plus loin.

Flèches n°9 et 10°: Des sections apicoles s'engagent de manière durable.

Pour que l'engagement des apiculteurs du nord soit durable, il doit dépasser le niveau individuel et être construit sur des relations humaines, tant avec les apiculteurs du nord intéressés par cette démarche, qu'avec les apiculteurs du sud. Les apiculteurs qui se sont d'abord engagés à titre individuel doivent donc être soutenus par une section locale et pouvoir se concerter avec leurs homologues d'autres sections locales.

Les acteurs-relais joueront ici un rôle important en faisant connaître ces initiatives au sein de leurs membres. Les publications dans les revues apicoles et les événements organisés devraient amener à la création d'un « point focal » sur tout ce qui a trait à l'apiculture au sud : la page web du Cari « Apiculture tropicale », gérée conjointement par MMH et le Cari, peut devenir ce point focal, ainsi que les plates-formes électroniques d'échange prévues.

Les sections locales engagées dans une relation nord-sud seront amenées à en faire part lors des journées annuelles nord-sud et à s'impliquer progressivement dans l'organisation de celles-ci, avec le soutien logistique de leur fédération. De cette manière sera généré un effet circulaire, multiplicateur, qui garantira la durabilité de l'action.

Flèche n°11 : Le monde apicole belge francophone et ses principaux acteurs-relais participent à la solidarité internationale.

Cet objectif se situe au-delà de ce programme-ci mais son atteinte deviendra plausible dans la mesure où la quasi-totalité des acteurs-relais y souscrivent, ainsi qu'un nombre significatif de leurs sections locales les plus dynamiques.

#### Risques liés aux facteurs externes qui peuvent influencer les changements :

Extraits des risques globaux identifiés dans la ToC Belgique du Programme commun auquel MMH participe avec Oxfam Solidarité et Oxfam Magasins du Monde :

*« Nous relevons trois risques globaux qui pourraient impacter notre théorie de changement (en lien avec l'ACC).*

- 1. L'universalisation des défis pourrait faire perdre la dimension Nord-Sud aux yeux de nos publics.*
- 2. Le contexte socio-économique et culturel au Nord (en Belgique) et un focus croissant sur les problèmes en Belgique et sur les alternatives exclusivement locales amèneraient à rendre les enjeux du Sud moins prioritaires aux yeux de nos publics.*
- 3. Les enjeux mondiaux complexes et leurs interrelations pourraient être de plus en plus difficiles à appréhender par le public. Cette difficulté s'ajoutant aux prévisions catastrophiques et à la croissance des inégalités, un sentiment de fatalité ou d'impuissance pourrait se développer. (...)*

***Pour faire face à ces risques, notre stratégie consiste à montrer que, dans les enjeux que nous soulevons, des problèmes sont vécus aussi bien par les populations du Nord que par celles du Sud même si celles-ci sont souvent touchées de manière et à des échelles différentes. Par cette démarche, nous réussissons à connecter les citoyen-ne-s belges à des citoyen-ne-s du Sud en leur montrant qu'ils/elles subissent parfois les mêmes mécanismes de domination et en promouvant une approche «droits» concernant l'ensemble de l'humanité. Ce faisant, nous n'évudons pas la question de l'aggravation des problèmes socio-économiques en Belgique mais nous mettons tout de même le focus sur des situations vécues***

*au Sud. Nous utilisons la même stratégie pour présenter les alternatives citoyennes lorsque nous mettons en regard des initiatives comme le commerce équitable au Sud et des mouvements de soutien à l'agriculture paysanne au Nord. **Nous essayons ainsi d'établir une relation directe entre les citoyen-ne-s au Nord et au Sud permettant d'incarner la dimension Nord-Sud et de rendre les disparités patentes.** » (passages mis en gras par nous).*

Utilisation de cette Théorie du Changement dans l'exécution, le suivi et le monitoring du Volet Nord de ce Programme :

Cette Théorie du Changement a été partagée avec le Cari lors de la préparation du Programme. Lors de l'exécution de celui-ci, nous prévoyons une réunion annuelle d'évaluation avec le Cari et les autres acteurs-relais impliqués afin de déterminer l'effet des activités réalisées : publications, journée N-S annuelle, conférences, ateliers et visites décentralisés. Les questionnaires remplis par les participants à l'issue de ces activités serviront de base à cette réunion d'évaluation.

Cette réunion d'évaluation devrait se faire au début du mois de janvier (la journée N-S ayant lieu dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre), avant de planifier les activités de l'année. De cette façon, des améliorations méthodologiques pourront être apportées pour renforcer les liens entre les différentes phases de changement.

Suivi des risques spécifiques à la ToC de ce programme et relations entre la ToC et l'analyse de risques :

- Changement 1 : lié aux risques 1 et 3;
- Changement 2 : lié au risque 3;
- Changement 3: lié au risque 4 ;
- Changement 10: lié au risque 5.

Ces risques, et leur impact sur notre Programme et les changements prévus, seront analysés lors des réunions annuelles d'évaluation.



## 5. Analyse des risques associée au pays BELGIQUE

Estimation du risque					Gestion du risque (pour les niveaux hauts et extrêmes)			Suivi du risque	
Source et nature du risque	Probabilité	Effets	Niveau Risque	Impact résultat	Traitement	Responsable	Quand	Responsable	Quand
<b>Risques contextuels</b>									
Risque 1 : Le milieu apicole belge est très fragmenté, ce qui rend le contact difficile avec les apiculteurs, particulièrement individualistes.	3	3	3	R1	La revue du Cari jouit d'une bonne notoriété et constitue le meilleur canal d'information pour se faire connaître dans ce milieu. Un nombre non négligeable de membres du Cari ont une page web, accessible via le site web du Cari.	Responsables de l'édition du Mayazine (qui sera envoyé avec la revue du Cari) et de la politique de communication via Internet et les réseaux sociaux.	Mayazine : deux fois par an. Internet/réseaux sociaux : en permanence.	Coordinateur de MMH asbl.	Trimestriellement.
Risque 2 : Le milieu apicole belge est très divisé et peu ouvert à des initiatives externes. Le rôle fédérateur du Cari n'est pas reconnu par certaines composantes de ce milieu.	3	2	2	Programme	Le Cari est cependant reconnu par tous comme un acteur incontournable car il possède la meilleure vue d'ensemble du secteur. Le but du Programme de MMH n'est pas de fédérer le secteur apicole.			Coordinateur de MMH asbl.	Journée annuelle Nord-Sud.
<b>Risques liés au programme</b>									
Risque 3 : Les acteurs-relais sont méfiants vis-à-vis de la démarche de MMH et ne diffusent pas ses publications/articles ni ses invitations aux événements organisés.	3	3	3	Programme	Démarche proactive des employés de MMH et de ses membres apiculteurs, en concertation avec le Cari, vis-à-vis des acteurs-relais (rencontre informative dès le démarrage du programme).	Employés de MMH et membres de son AG qui sont apiculteurs.	Démarrage du programme	Coordinateur de MMH asbl.	En permanence.
Risque 4 : Les apiculteurs belges sont fermés à ce qui se passe dans le Sud.	3	3	3	Programme	Les nouveaux apiculteurs (voir la fin de la première partie de la ToC) sont venus à l'apiculture pour des raisons	Membres de l'AG de MMH qui sont apiculteurs ; apiculteurs belges	En permanence, avec une attention	Employés et coordinateur de MMH asbl.	En permanence.

				me	écologiques et sont plus ouverts aux dimensions N/S.	déjà engagés dans la coopération N-S.	particulière dès le démarrage du programme.		
Risque 5 : Les apiculteurs qui voyagent dans le Sud se limitent à faire du tourisme.	2	3	2	R2	Les voyages font partie d'un trajet, dont la méthodologie sera élaborée en concertation avec des acteurs expérimentés, dont VSF avec qui une synergie est prévue. D'autre part MMH privilégiera la qualité au nombre d'apiculteurs qui voyageront (10 est un chiffre maximal).			Employés de MMH.	Lors des 2 voyages organisés sur la durée du Programme.

## 6. Description de la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre du Dialogue Stratégique lié à un CSC

### **Opérationnalisation des synergies et choix réalisés dans le programme**

MMH a fait un réel effort par rapport à la concrétisation de synergies et de complémentarités : notre stratégie de collaboration a débuté dès l'année 2013, comme nous l'expliquons dans le chapitre 7. Nous allons également débiter une collaboration avec les autres acteurs de la société civile, plus exactement avec le Cari, acteur-relais de référence du monde apicole belge francophone.

Nous avons appliqué la recommandation selon laquelle « *De façon individuelle, les OSC/AI devraient être **plus sélectives** et ne s'impliquer que dans les approches là où elles ont ou veulent développer une expertise.* » (extrait de l'appréciation du CSC). Ceci est tout à fait le cas avec notre choix de travailler avec le monde apicole belge francophone, un projet que nous avons depuis plusieurs années déjà et qui a été renforcé par le processus du CSC.

Dans le programme commun auquel nous participons avec Oxfam Solidarité et Oxfam Magasins du Monde, nous nous sommes retirés du travail dans l'enseignement secondaire, afin de nous concentrer sur l'enseignement primaire, où nous avons une expérience reconnue et une plus-value.

### **Intégration des thèmes transversaux**

Par rapport aux trois approches prônées par le CSC (p4.), 1° le volet politique (qui prévoit d'aborder systématiquement le genre lors du dialogue politique avec les pays partenaires) ; 2° l'approche transversale, le «gender mainstreaming» (qui consiste à intégrer l'approche de genre dans les différentes politiques et toutes les actions et les mesures d'un programme ou d'un projet) et 3° des actions spécifiques qui visent spécifiquement à éliminer les discriminations, notre approche est celle de l'approche transversale. Nous l'avons appliquée en formulant des indicateurs sexo-spécifiques là où c'était pertinent (indicateur 3° de l'objectif spécifique et indicateur 1° du résultat 2). Nous avons aussi prévu d'aborder la question du genre lors des journées annuelles nord-sud avec les apiculteurs belges : le monde apicole est, en général, très masculin, y compris en Belgique, et il sera intéressant de confronter la situation des femmes apicultrices en Belgique et dans le Sud.

Concernant l'environnement, ce thème est consubstantiel à notre action : l'apiculture est une activité favorable à l'environnement et constitue une alliée intéressante des politiques de préservation des réserves naturelles, le miel étant un Produit Forestier Non Ligneux (PFNL) (voir la ToC, première page).

### **Place des acteurs du Sud dans l'ECMS**

Ce programme constitue une très bonne application de l'extrait suivant du PV du dialogue stratégique du CSC :

« *Pour le secteur, les pistes suivantes permettent le renforcement du rôle des acteurs du Sud dans l'ECMS :*

- *Construire un canal de communication permanent entre le volet Nord et le volet Sud dans le programme ;*

- *Participer à des réseaux internationaux : les réseaux internationaux, construits aussi bien en Belgique qu'ailleurs, permettent tant aux acteurs du Sud qu'aux acteurs du Nord de développer et travailler sur des concepts communs. »*

La première piste sera exploitée par le développement de plates-formes électroniques d'échange (indicateur 3° de l'objectif spécifique), la présence d'apiculteurs du Sud aux journées annuelles nord-sud et les voyages organisés au Sud.

La seconde piste sera exploitée par la participation à la plate-forme TECA de la FAO, dont MMH modère le groupe d'échange sur l'apiculture (version française) dans le cadre d'une sous-traitance du réseau Beekeeping Network North-South asbl (BNNS), réseau créé par MMH, qui en assure la présidence.

### **Exploration du potentiel des nouveaux médias et numérisation**

Voir ce qui a été dit ci-dessus à propos du développement de plates-formes électroniques d'échange et, ci-dessous, les extraits de deux synergies d'échange d'informations.

Extrait de la synergie d'échange d'informations avec Caritas International (Belgique) :

Caritas proposera également aux parties prenantes de ce projet de participer aux différentes plates-formes électroniques d'échanges utilisées dans le cadre du volet Nord de MMH, notamment le forum TECA\*(Groupe d'échange sur l'apiculture) de la FAO, la version francophone étant modérée par MMH.

Extrait de la synergie d'échange d'informations avec ULB-Coopération :

ULB-Coopération tiendra MMH informée de la poursuite de ce projet [en RDC], des résultats atteints ainsi que de la présence de partenaires de ce projet en Belgique; ULB-Coopération proposera également aux parties prenantes de ce projet de participer aux différentes plates-formes électroniques d'échanges utilisées dans le cadre du volet Nord de MMH, dont fait partie le forum TECA\* de la FAO (la version francophone est modérée par MMH).

\* TECA: Groupe d'échange sur l'apiculture

## 7. OS BELGIQUE

### 7.1.Fiche BELGIQUE OS 1

#### BELGIQUE - Outcome / Objectif spécifique 1

Outcome (Anglais ou Espagnol ou Français) :		Au sein du monde apicole belge francophone et de ses diverses composantes s'est créé un mouvement de solidarité nord-sud autour d'enjeux communs aux apiculteurs du Nord et du Sud et comportant une dimension environnementale.			
Outcome (Français et/ou Néerlandais) :		IDEM			
IATI activity identifier :		<i>Facultatif</i>			
Pays :		Belgique	Cet outcome/objectif est-il couvert pas un CSC ?		<i>Oui</i>
Province(s) / Etat(s) ciblé(s) :		Subnational admin level 1	subnational admin level 2	subnational admin level 3	Localité
Partie prenante :	<i>Partie prenante 1</i>	Brabant Wallon	Wavre		
Autre localisation de l'intervention :					
Coordonnées GPS :	<i>Nom Partenaire / Lieu</i>	Longitude :		Latitude :	
Groupe-cible :		Apiculteurs belges francophones et leurs organisations			
Bénéficiaires (nature, et nombre [lorsque connu]) :		4.360 apiculteurs belges francophones			
Secteur principal :		99820			
Interactions des demandeurs :		<i>PAS D'APPLICATION</i>			
Coûts opérationnels de l'outcome/objectif spécifique (total) :		<b>€ 298.441,63</b>			

Markers :		
	Environnement	1
	RIO : désertification	0
	RIO : biodiversité	1
	RIO : CC adaptation	0
	RIO : CC mitigation	0
	Genre	1
	Bonne Gouvernance	0
	Santé génésique, maternelle, néonatale et infantile (SGMNI)	0
	HIV/Aids	0
	Droits des enfants	0
	Trade development	1

## 7.2. Description des résultats Outcome/Objectif Spécifique BELGIQUE OS1

Description des résultats attendus par Outcome/Objectif spécifique				
	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification
<b>Cible stratégique : C3 CSC Belgique</b>	<b>Renforcer (informer, sensibiliser, former, conscientiser et/ou mobiliser) et/ou collaborer avec les acteurs relais en vue d'un monde équitable, solidaire, durable et égalitaire.</b>			
Outcome / Objectif spécifique 1	Au sein du monde apicole belge francophone et de ses diverses composantes s'est créé un mouvement de solidarité nord-sud autour d'enjeux communs aux apiculteurs du Nord et du Sud et comportant une dimension environnementale.			
<b>Hypothèse :</b> Les enjeux communs entre les apiculteurs au nord et au sud constituent un motif suffisamment fort pour que le monde apicole belge participe à la solidarité internationale.				
<b>Indicateur 1 :</b> Les acteurs-relais du monde apicole belge francophone participent activement au point focal* créé par MMH sur les initiatives de partenariat N/S dans le domaine apicole.	Accord donné par 1 acteur-relais (le Cari).	3 acteurs-relais (dont le Cari) participent au point focal.	5 acteurs-relais (dont le Cari) participent au point focal.	Accords de collaboration au point focal ; communiqués des acteurs-relais envers leurs membres ; initiatives de solidarité nord-sud identifiées et/ou promotionnées par le point focal.
<b>Indicateur 2 :</b> Des apiculteurs s'engagent de manière durable et collective dans des actions de solidarité avec des organisations apicoles du Sud et leurs membres.	Apiculteurs individuels	3 collectifs d'apiculteurs	9 collectifs d'apiculteurs	Jumelages, échanges de savoirs, participation commune à des congrès et formations, appui financier à des projets autres que ceux de MMH etc.
<b>Indicateur 3 :</b> Les plates-formes électroniques d'échange* auxquelles participent des apiculteurs belges francophones rendent des services aux apiculteurs-trices du Sud.	Néant	60% des personnes interviewées (échantillon représentatif comprenant au moins 30% de femmes)	80% des personnes interviewées (échantillon représentatif comprenant au moins 30% de femmes)	Enquête auprès des utilisateurs de ces plates-formes situés dans le Sud (apiculteurs, techniciens apicoles, collaborateurs d'ONG, fonctionnaires etc.).
* Point focal : Espace neutre (non identifié à MMH ou à 1 structure apicole), accessible par Internet, où sont répertoriées toutes les initiatives menées par des acteurs belges (apiculteurs francophones et néerlandophones, ACNG, coopération gouvernementale etc.). ** Plates-formes électroniques existantes, telles que le forum apicole TECA (FR), outil d'échange de savoirs et de techniques adaptées, dont la version francophone est modérée par MMH ou à créer/développer dans le cadre du Programme (outils dynamiques de partage et d'échange).				

	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification	Acteurs impliqués
<b>Résultat 1</b> : Les apiculteurs belges francophones sont sensibilisés aux liens entre l'apiculture, l'environnement et le changement climatique ainsi qu'aux enjeux globaux N-S et aux interdépendances N-S qui concernent l'apiculture.					MMH et le Cari
<b>Hypothèse</b> : Les apiculteurs lisent les publications apicoles auxquelles ils sont abonnés.					
<b>Indicateur 1</b> : Pourcentage des apiculteurs (ayant rempli le questionnaire ou ayant été interviewés) qui reçoivent des publications apicoles traitant des relations nord-sud et estiment qu'ils sont bien informés sur les interdépendances N-S qui concernent l'apiculture.	Néant	60%	70%	Questionnaires (A) remplis par les lecteurs des publications du Cari, de MMH et d'autres structures apicoles; Entrevues de lecteurs (B) de façon à constituer, en 2019 et en 2021, un échantillonnage respectant les deux conditions suivantes : 5% des lecteurs ; au moins 100 lecteurs.	
<b>Indicateur 2</b> : Pourcentage des apiculteurs qui ont participé aux événements organisés par le Cari et MMH et qui estiment qu'ils sont bien informés sur les interdépendances N-S qui concernent l'apiculture.	Néant	70%	80%	Questionnaires d'évaluation complétés par les participants à l'issue des activités (soit une moyenne d'environ 200 questionnaires distribués par an).	
<b>Résultat 2</b> : Des apiculteurs belges francophones ont des échanges avec des apiculteurs du Sud et informent leur entourage ainsi que le monde apicole belge sur les réalités vécues par les apiculteurs du Sud et sur leur perception des interdépendances N-S qui concernent l'apiculture et ont un impact sur l'environnement.					MMH
<b>Hypothèse</b> : Les apiculteurs candidats aux voyages dans le Sud acceptent le contrat moral qui leur est proposé et ne se limitent pas à faire du tourisme.					
<b>Indicateur 1</b> : Pourcentage des apiculteurs qui ont participé aux voyages organisés dans le Sud et qui à leur retour ont fait part de leur expérience.	Néant	80% (dont au moins 25% de femmes)	80% (dont au moins 25% de femmes)	Soirées d'information, ateliers régionaux, etc. organisés par les participants à leur retour de voyage ; articles publiés dans des revues et sur les réseaux sociaux etc.	
<b>Indicateur 2</b> : Activités réalisées par des apiculteurs belges francophones qui ont eu des échanges avec des apiculteurs du Sud à partir de la Belgique (via les plateformes électroniques d'échange et des rencontres d'apiculteurs du Sud venus en Belgique).	Néant	3 soirées d'information ; 1 article dans chacune des 4 revues apicoles.	8 soirées d'information ; 3 articles dans chacune des 4 revues apicoles.	Soirées d'information, ateliers régionaux, etc organisées par ces apiculteurs (les soirées organisées par les apiculteurs qui ont voyagé ne sont pas pris en compte); articles publiés dans des revues, sur les réseaux sociaux etc.	
Conditions préalables:	Le Cari a signé la convention de collaboration.				



<b>Typologie des activités :</b>	<b>Typologie générale des activités prévues pour l'atteinte de l'OS et des résultats prévus.</b>
<b>R1</b>	<i>Lettre d'information sur le projet adressée aux acteurs-relais, à leurs sections apicoles, aux ruchers-écoles et aux musées apicoles et suivi (prise de rendez-vous pour expliquer le projet) ; participation à des événements organisés par le monde apicole (stands, exposés, activités dans le cadre de ces événements etc.).</i>
	<i>Encadrement d'un étudiant français stagiaire (6 mois, au 1<sup>er</sup> semestre 2017) en mission en Bolivie et en Afrique pour rassembler des informations sur la contribution positive de l'apiculture tropicale aux enjeux environnementaux. Ces informations seront utilisées pour la rédaction des Mayazines de 2017 et pour la journée nord-sud de 2017.</i>
	<i>Rédaction du Mayazine de MMH (semestriel) et le diffuser avec la revue Abeilles &amp; Co du CARI ; proposer des articles à publier dans «La Revue Belge d'Apiculture» (URRW), «La Belgique apicole» (UFAW) et «Le Rucher Fleuri» (SRABE); collaboration avec Konvib pour la diffusion néerlandophone du Mayazine.</i>
	<i>Organisation, conception et promotion d'une journée annuelle, consacrée au thème de l'apiculture, de l'environnement, et des enjeux Nord-Sud au niveau de l'apiculture. Cette journée comprendra des conférences d'experts au matin et des ateliers dynamiques l'après-midi ; un-e apiculteur-trice du Sud y sera présent-e.</i>
	<i>Organisation (et promotion) d'ateliers régionaux centrés sur des sujets concrets.</i>
<b>R2</b>	<i>Rencontre, accompagnement et suivi d'apiculteurs intéressés, dont ceux qui participent déjà à des initiatives N/S.</i>
	<i>Organisation de deux voyages dans le Sud (Bolivie en 2019; Afrique en 2020) qui feront partie d'un «trajet», «avant» et «après» (préparation méthodologique avant le voyage et suivi des apiculteurs à leur retour).</i>
	<i>Gestion de la page web « Apiculture tropicale » du Cari ; création et/ou développement d'outils électroniques dynamiques de partage et d'échange via Internet et les réseaux sociaux.</i>
	<i>Mise en place d'un point focal sur les initiatives apicoles nord-sud menées par des acteurs belges.</i>
<b>Objectif</b>	<i>Suivi des acteurs-relais et du point focal.</i>
	<i>Accompagnement des collectifs d'apiculteurs engagés dans des actions de solidarité nord-sud.</i>
	<i>Modération des outils électroniques dynamiques de partage et d'échange via Internet et les réseaux sociaux.</i>

### 7.3.T3 – Coûts opérationnels BELGIQUE OS 1

#### Programme MIEL MAYA HONING - Budget 2017-2021 - CSC BELGIQUE - OSS 1

	2017	2018	2019	2020	2021	Grand total
<b>Coûts opérationnels</b>						
<b>1. Partenaires</b>						
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
<b>2. Collaborations</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>50.000</b>
Investissement						
Fonctionnement	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	<b>50.000</b>
Personnel						
<b>3. Bureau local</b>						
Investissement						
Fonctionnement						
Personnel						
<b>4. Siège</b>	<b>41.247</b>	<b>45.928</b>	<b>55.623</b>	<b>55.578</b>	<b>50.066</b>	<b>248.442</b>
Investissement	0	0	1.780	0	0	<b>1.780,00</b>
Fonctionnement	13.866	14.920	21.595	22.040	15.187	<b>87.608,21</b>
Personnel	27.381	31.008	32.248	33.538	34.879	<b>159.053,41</b>
<b>Total CO :</b>	<b>51.247</b>	<b>55.928</b>	<b>65.623</b>	<b>65.578</b>	<b>60.066</b>	<b>298.441,62</b>
Investissement	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.780</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1.780,00</b>
Fonctionnement	<b>23.866</b>	<b>24.920</b>	<b>31.595</b>	<b>32.040</b>	<b>25.187</b>	<b>137.608,21</b>
Personnel	<b>27.381</b>	<b>31.008</b>	<b>32.248</b>	<b>33.538</b>	<b>34.879</b>	<b>159.053,41</b>

<b>Partenaires</b>						
<b>Total Partenaire 1 :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Partenaires :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Collaborations</b>						
<b>Total Collaboration 1 :</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>50.000</b>
<b>Total Collaborations :</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>50.000</b>

Voir le chapitre Efficience pour plus d'informations sur ce budget.

## 7.4.Motivation au regard des critères du CAD

### 7.4.1.Description de la Pertinence.

L'objectif spécifique est aligné sur la cible stratégique C3 et l'approche commune C35 :

C3 : INTERVENTIONS VERS LES PU-BLICS DE 1ÈRE ET 2ÈME LIGNE	<b>Renforcer</b> (informer, sensibiliser, former, conscientiser et/ou mobiliser) et/ou <b>collaborer</b> avec les acteurs relais en vue d'un monde équitable, solidaire, durable et égalitaire.
--	---

Approche C35 : Renforcer des professionnels dans le cadre de leur travail, les mettre en réseaux et/ou collaborer avec eux
--

L'approche que nous avons choisie est tout à fait en phase avec les tendances identifiées dans l'ACC. Elle correspond à l'un des « 5 groupes-cibles qui connaissent une augmentation significative: les acteurs du Sud (12%), les professionnels dans leur cadre de travail (12%), le secteur privé (11%), les medias (10%), la société civile (8%). » (Page 71 de l'ACC) « Nous assistons ainsi à une progression significative du groupe-cible des «professionnels dans leur cadre de travail». (Page 73).

« Pour ce qui est des **professionnels dans leur cadre de travail**, nous assistons à un intérêt croissant pour les échanges avec leurs collègues du Sud (groupe-cible «les acteurs du Sud») (graphique 20). Cet exemple illustre la façon dont l'éducation au développement peut stimuler l'engagement en se connectant aux réalités (professionnelles) tant au Nord qu'au Sud. » (Pages 77-78 de l'ACC).

« Une tendance croissante à la valorisation des partenariats Nord/Sud semble se dessiner et les ACNG qui souhaitent collaborer avec divers acteurs intermédiaires sont de plus en plus nombreux. La majorité des groupes-cibles intermédiaires cités ci-dessus sont précisément ceux qui enregistrent la plus grande progression dans l'intention d'interaction future des ACNG: à savoir les acteurs du Sud, les professionnels dans leur cadre de travail, le secteur privé, les medias et la société civile (graphique 14). » (page 79)

« Les personnes voyagent plus et se trouvent davantage en mesure de constater par elles-mêmes les effets de la mondialisation. Ça peut être un moteur important pour un engagement ultérieur. Il existe un intérêt croissant pour les échanges directs entre «homologues» : des acteurs d'ici et d'ailleurs qui partagent une caractéristique (jeunes, même profession, même intérêt, etc.). Ces interactions peer-to-peer sont perçues comme une opportunité très intéressante de valoriser les liens internationaux dans l'ED. » (Page 95).

Education au développement et récolte de fonds : dans l'indicateur n° 2 de l'objet spécifique, nous mentionnons, à propos des sources de vérification, « l'appui financier à des projets autres que ceux de MMH ». La raison de cette mention est que:

- lorsqu'on propose à des adultes de réaliser des actions de solidarité, immanquablement ils poseront la question s'ils peuvent appuyer un projet (ils ont besoin de faire quelque chose de concret);
- le point focal mentionné dans l'indicateur n°1 est très ouvert, comme d'ailleurs nos synergies d'échanges d'information avec des ONG belges sur leurs partenaires apicoles (ULB-Coopération, Trias, Caritas, Via Don Bosco) ;

- nous n'avons pas besoin de dons d'apiculteurs belges pour financer notre apport propre aux projets Bolivie et Cameroun, car celui-ci sera assuré par l'opération 11.11.11 et le WBI, volet A (pour la Bolivie) ;
- c'est une source de vérification pratique, facilement objectivable.

Nous espérons que cette clarification satisfera la DGD.

#### 7.4.2. Description de l'Efficacité.

Nous avons délibérément utilisé l'espace réservé à la présentation de notre Théorie du Changement pour présenter notre intervention de la manière la plus claire et complète possible.

Nous nous limiterons donc ici à rappeler la spécificité de Miel Maya Honing en tant qu'ONG de développement, spécialisée dans l'appui aux apiculteurs du Sud. Le travail avec les apiculteurs belges est un projet que nous avons depuis longtemps : l'analyse de l'offre globale des ONG en matière d'Education au Développement / d'Education à une Citoyenneté Mondiale et Solidaire (ECMS) nous a convaincu d'aller dans cette voie et de valoriser ainsi notre savoir-faire et notre valeur ajoutée dans le paysage belge de la coopération au développement. Le document Vision 2020 édité par les fédérations Acodev et NGO-Federatie nous a également inspiré dans notre stratégie de spécialisation.

Parmi les 4 scénarios d'avenir identifiés dans ce document, celui qui correspond à MMH est le n°3 : « centre de connaissance spécialisé ». Ce choix va de pair avec :

- a) la constitution d'alliances avec des ONG qui ont choisi le scénario n°1 (acteur de changement social) ou 4 (facilitateur de partenariats multi-acteurs) ;
- b) l'offre de services aux ONG qui ont choisi le scénario n°2 (exécutant/ss-traitant).

Thèmes transversaux : voir le chapitre relatif à la prise en compte des recommandations formulées lors de l'appréciation du CSC Belgique. L'articulation entre nos volets Nord et Sud étant très forte, nous invitons le lecteur à prendre connaissance également du même chapitre, dans la section Bolivie.

Deux indicateurs de notre cadre logique sont genrés ; en ce qui concerne l'environnement, ce thème transversal se retrouve essentiellement dans notre stratégie de changement et c'est donc dans le chapitre consacré à la Théorie du Changement que le lecteur pourra prendre connaissance de notre intervention dans ce domaine.

En janvier 2016, nous avons accepté la demande d'un étudiant français pour faire un stage de 6 mois (de janvier à juin 2017) sous forme d'une mission en Bolivie et au Cameroun (voir l'accord de collaboration avec Via Don Bosco) et, éventuellement, également en RDC (où nous avons une collaboration avec ULB-Coopération). Nous reproduisons ci-dessous le texte qui développe l'esprit et le but de cette mission :

*« Montrer que l'apiculture est une activité durable, naturelle qui s'associe parfaitement à des enjeux tels que la lutte contre la déforestation ou la protection des espaces naturels. En effet l'activité est praticable dans des secteurs tampons proches des zones protégées. Mieux, on peut dire que l'apiculture est un moyen de créer un intérêt propre, auprès de ceux qui la pratiquent, pour la protection de l'environnement. Montrer que l'apiculture peut générer des revenus qui permettent aux habitants des zones protégées d'y vivre tout en les respectant.*

*Il est important de pouvoir lier l'apiculture, un secteur relativement marginalisé ou méconnu du grand public (des pays "du nord" comme "du sud"), à des enjeux particulièrement importants et médiatisés du XXIème siècle comme le réchauffement climatique, la déforestation ou la protection de la biodiversité: l'abeille remplit parfaitement son rôle de sentinelle de l'environnement. Il faudra bien mettre en évidence les liens forts qui peuvent se tisser entre des enjeux apicoles et des enjeux environnementaux plus globaux pour bien montrer l'importance que doit prendre l'apiculture dans des projets de développement durable (au nord comme au sud). »*

Les informations, témoignages, photos, interviewes etc. récoltés par cet étudiant dans ces pays nous serviront pour notre publication, le Mayazine, qui sera envoyé à partir de 2017 avec la revue du Cari, et pour les journées annuelles nord-sud que nous organiserons. Le billet d'avion A-R Paris-La Paz sera pris en charge par MMH, dans le cadre du budget de ce Programme, tandis que le billet d'avion à destination du Cameroun sera pris en charge par l'étudiant. MMH ne prendra pas d'autres frais en charge.

#### 7.4.3. Description de la Durabilité.

Le programme vise clairement une prise de conscience et un changement de mentalité du groupe-cible, afin d'obtenir un impact sur le long terme.

L'effet multiplicateur sera obtenu tout d'abord grâce à la « co-crédation » de l'intervention avec le Cari (partie prenante dans le cadre d'un accord de collaboration) et au travail d'appriovissement qui sera fait tout au long de ces cinq années avec les fédérations apicoles belges. Les apiculteurs qui auront participé à un voyage et réaliseront ensuite des activités, ainsi que les collectifs constitués, contribueront également à cet effet multiplicateur.

Nous n'avons pas la prétention d'effectuer un « renforcement de capacités du Cari » en tant qu'acteur en ED, mais plutôt de le renforcer, grâce à une alliance entre les deux associations, dans son positionnement sur le développement durable. Le budget consacré au Cari dans ce Programme concerne essentiellement l'organisation annuelle d'une journée nord-sud à Louvain-la-Neuve. Cette collaboration est donc précieuse pour MMH, mais elle permettra également au Cari de renforcer sa visibilité dans le secteur apicole et de conforter sa position d'acteur apicole de référence.

Les outils électroniques développés pour favoriser les échanges entre apiculteurs du nord et du sud contribueront à la viabilité de notre intervention au-delà de ce Programme.

Les ressources humaines consacrées à ce Programme (0,75 ETP) seront réparties entre 2 salariés de MMH (à hauteur de 0,40 et 0,35 ETP). De cette façon, nous évitons de rendre un poste salarié dépendant de cette intervention.

Il faut, enfin, relever le fait que tout ceci n'est qu'un début et que ce travail ne peut donner tous ses effets en seulement 5 ans.

#### 7.4.4. Description de l'Efficienc.

Motivation du budget

Frais de personnel : voir ci-dessus à propos de la durabilité.

Frais de fonctionnement : voici, à titre indicatif, notre projection budgétaire pour 2017.

Frais de fonctionnement divers	1.500
Frais de déplacement en Belgique	1.000
Mayazine: impression, graphisme, expédition	5.000
CARI: honoraires 25 jours à 200 Euros	5.000
Budget journée annuelle + ateliers décentralisés	5.000
Voyages: Invités du Sud (1 par an)	2.500
Voyages: A-R Paris-La Paz stagiaire Antoine Police (à diviser sur 5 ans)	900
Internet: plates-formes électroniques etc.	3.000

Soit un total de 23.900 € pour 2017.

Nous prévoyons également de faire des capsules vidéo dans le cadre des deux voyages d'apiculteurs belges au Sud, pour un coût total de 10000 € en tout. Ces capsules vidéo seront réalisées en concertation avec VSF, qui dispose déjà d'une expérience dans ce domaine.

Adéquation entre les coûts opérationnels prévus et le nombre de bénéficiaires finaux : le coût total du Programme s'élève à 298.441,62 Euros sur 5 ans et le nombre d'apiculteurs belges francophones à 4.360. Soit en moyenne 13,70 Euros par an et par apiculteur. Ce coût nous semble tout à fait raisonnable, vu l'objectif du programme et son impact attendu sur le secteur apicole belge.

#### 7.5. Description de la Stratégie de Partenariat spécifique pour le pays BELGIQUE.

Les activités du volet Nord apporteront une plus-value aux partenaires locaux, que ce soit par les actions de solidarité menées par des collectifs d'apiculteurs, les échanges sur place ou par Internet entre apiculteurs belges et apiculteurs du Sud, etc. Un des indicateurs de l'objectif spécifique a d'ailleurs été prévu pour évaluer cette plus-value.

Les partenaires du Sud seront impliqués, de manière continue par les échanges électroniques prévus et ponctuellement dans le cadre des journées annuelles nord-sud. La plate-forme d'échange TECA sur l'apiculture constitue d'ailleurs une « passerelle » entre nos volets nord et sud : un des indicateurs du projet en Bolivie fait d'ailleurs référence à cette plate-forme (dans sa version espagnole).

Le travail en réseau sera développé via les échanges électroniques prévus.

Enfin, les nombreuses synergies d'échange d'information prévues dans le chapitre suivant vont renforcer considérablement la présence de partenaires du Sud dans notre Programme. Nous espérons d'ailleurs continuer sur cette voie et engranger d'autres accords similaires en cours d'exécution du Programme.

## 7.6. Description des Synergies et Complémentarités.

Concernant la stratégie générale de MMH en termes de collaboration, nous invitons le lecteur à lire l'introduction au chapitre du pays BOLIVIE relatif aux synergies et complémentarités, où nous expliquons notre stratégie de participation à 3 programmes distincts pour la période 2017-21 : outre ce Programme-ci, MMH participe à un Programme commun avec Oxfam Solidarité et Oxfam Magasins du Monde (pays : Belgique), ainsi qu'au Programme de Via Don Bosco, en tant que partie prenante du pays Cameroun.

MMH souhaiterait avoir des échanges méthodologiques avec d'autres ONG qui partagent l'approche commune C35: « *Renforcer des professionnels dans le cadre de leur travail, les mettre en réseaux et/ou collaborer avec eux* », sur la manière d'aborder ce type de public, sur les résultats/impacts d'éventuels voyages organisés avec/pour ces professionnels auprès de nos partenaires du Sud etc. Il ne nous a pas été possible d'identifier de manière précise ces ONG, l'ACC et le CSC ne mentionnant que les professions visées (principalement les enseignants et le monde médical). Acodev, que nous avons contacté à ce propos, nous a confirmé qu'il n'existe pas de classement des OSC du CSC Nord par approche commune. Cela étant, nous avons conclu un accord de synergie sur le plan méthodologique avec l'ONG Vétérinaires Sans Frontières (voir ci-dessous), qui partage également l'approche commune C35. Mais peut-être y a-t-il d'autres ONG qui partagent cette approche, en dehors du monde médical et de l'enseignement.

Les 4 synergies présentées ci-dessous ont été formulées sous cette forme dans les Programmes des ONG belges concernées.

**Caritas International (Belgique) :** synergie d'échange d'information entre le pays « Belgique » de MMH et le pays « Rwanda » de Caritas International (Belgique).

MMH et Caritas International (Belgique) ont l'intention de développer une collaboration sous forme de synergie d'échange d'information avec l'ONG belge Caritas International sur le thème de la contribution de l'apiculture au développement. MMH présentera les initiatives de soutien à l'apiculture au Rwanda comme exemple dans le travail qu'elle va développer avec les apiculteurs belges dans le cadre de son volet Nord. MMH mettra dès lors son expertise de même que celle des apiculteurs belges à la disposition du programme de Caritas International et de ses bénéficiaires. Caritas tiendra quant à lui informé MMH de l'évolution de ses activités et des résultats atteints. Des échanges entre les apiculteurs rwandais et belges sont envisagés à l'occasion de visites dans les pays respectifs. Caritas proposera également aux parties prenantes de ce projet de participer aux différentes plates-formes électroniques d'échanges utilisées dans le cadre du volet Nord de MMH, notamment le forum TECA\* (Groupe d'échange sur l'apiculture) de la FAO, la version francophone étant modérée par MMH.

**ULB-Coopération:** synergie d'échange d'informations entre le pays « Belgique » de MMH et le pays « RDC » de ULB-Coopération.

La synergie entre ces deux programmes est une synergie d'échange d'informations sur le thème de la contribution de l'apiculture au développement. ULB-Coopération et MMH ont collaboré en 2014-2016 dans le cadre du projet apicole Synapic en RDC. MMH présentera ce projet comme exemple dans le travail qu'elle va développer avec les apiculteurs belges de 2017 à 2021, dans le cadre de son volet Nord (cible C3, approches communes C32, C35, C37 et C38). MMH mettra également son expertise, et celle des apiculteurs belges, à la disposition d'ULB-Coopération et de ses partenaires congolais. De son côté, ULB-Coopération tiendra MMH informée de la poursuite de ce projet, des résultats atteints ainsi que de la présence de partenaires de ce projet en Belgique; ULB-

Coopération proposera également aux parties prenantes de ce projet de participer aux différentes plates-formes électroniques d'échanges utilisées dans le cadre du volet Nord de MMH, dont fait partie le forum TECA\* de la FAO (la version francophone est modérée par MMH).

\* TECA: Groupe d'échange sur l'apiculture

**Vétérinaires Sans Frontières** : synergie méthodologique.

Le texte ci-dessous reproduit le contenu de la Convention de synergie qui a été signée le 23/8/2016 par Vétérinaires Sans Frontières et Miel Maya Honing. Cette Convention est jointe dans les annexes facultatives.

*Introduction* : En préparation de leur programme DGD 2017-2021, les ACNG VSF-B et Miel Maya Honing ont constaté qu'elles avaient plusieurs points communs tels que les publics cibles, les types d'interventions et les activités proposées afin d'obtenir les résultats escomptés. Afin de mutualiser les efforts et assurer une meilleure efficacité et efficience, les deux ACNG ont choisi de développer une synergie pour la période 2017-2021. Cette synergie se concrétisera en des collaborations concrètes pour des échanges avec des professionnels de l'élevage. En ce qui concerne Vétérinaires Sans Frontières, il s'agit plutôt des professionnels de l'élevage bovin ou ovin – ou encore le « petit » élevage comme l'élevage des lapins et des poules - tandis que pour Miel Maya Honing il s'agit plutôt de l'élevage des abeilles.

*L'objectif* défini par la synergie est formulé de la manière suivante: «Les professionnels de l'élevage belge sont mieux informés des aspects mondiaux de leur production et agissent en faveur d'une production durable grâce à des échanges avec leurs pairs au Sud». Les deux ACNG ont toutes les deux pour but de sensibiliser, conscientiser et mobiliser les professionnels de l'élevage pour qu'ils développent des connaissances par rapport à leur métier dans les pays du Sud (la tête). Le but est, en développant ces connaissances, de les convaincre sur l'importance de développer des alternatives à l'agriculture industrielle et de leur rôle dans le complexe agro-alimentaire (le cœur). Suite à cette conscientisation, les ACNGs veulent encourager les professionnels de l'élevage à agir (les mains) en faveur d'un monde plus durable et plus juste.

*Approche* : Les ACNG se sont mises d'accord pour faciliter les échanges entre elles en ce qui concerne le modus operandi pour travailler avec ce public cible. Il s'agit notamment de comprendre quels sont les intérêts de ce public cible, qu'est-ce qu'on peut attendre d'eux, etc. Concrètement il y aura plusieurs échanges entre les deux ACNG pour parler de la façon d'organiser des échanges entre professionnels. VSF a une grande expérience dans ce domaine et a organisé des échanges Nord-Sud et Sud-Nord avec des professionnels de l'élevage, des étudiants, des élèves et des politiciens. Cette expérience servira comme base des échanges entre les ACNG.

**Via Don Bosco** : synergie opérationnelle (pays : Cameroun) et synergie d'échange d'information entre le pays « Belgique » de MMH et le pays « Cameroun » de Via Don Bosco.

<b>Synergie avec Miel Maya (partie prenante)</b>
Miel Maya est une OSC Belge accréditée comme ONG et spécialisée en apiculture
<b>Objectif commun</b>
Promouvoir une formation en apiculture dans six CEFFAs
<b>Type de synergie</b>
Synergie opérationnelle
Synergie d'échange d'information sur le thème de la contribution de l'apiculture au développement



<b>Lieu(x) de l'intervention commune</b>
Six IFERs
<b>Approches stratégiques du CSC utilisées</b>
<b>Approche 1A</b> : Offre de formations techniques et professionnelles
<b>Opérationnalisation / Rôles et responsabilités</b>
<p>Synergie opérationnelle:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Miel Maya Honing apportera son expertise par des missions annuelles de formation de formateurs en apiculture et engagera un animateur en apiculture pour accompagner le processus formatif.</li> <li>2. Le programme financera 6 ruchers-écoles et leurs mielleries.</li> <li>3. Les organisations promotrices veilleront à organiser les formations, suivre leur application et la mise en place des ruches-écoles et de leurs mielleries.</li> </ol> <p>Synergie d'échange d'information sur le thème de la contribution de l'apiculture au développement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. Au premier semestre 2017, Antoine Police, étudiant stagiaire accueilli par MMH, effectuera une mission auprès de 2 sites des organisations promotrices, partenaires dans le programme de Via Don Bosco au Cameroun pour documenter le lien entre l'apiculture et la protection de l'environnement. Le résultat de cette mission sera également utilisé par MMH dans le cadre de son volet Nord. D'autre part, MMH mettra son expertise, et celle des apiculteurs belges, à la disposition de Via Don Bosco et de ses partenaires. Les partenaires de Via Don Bosco seront invités à participer aux différentes plates-formes électroniques d'échanges utilisées dans le cadre du volet Nord de MMH, dont fait partie le forum TECA* de la FAO (la version francophone est modérée par MMH).</li> </ol>
<b>Convention de collaboration ?</b>
Oui; sera signée après l'approbation du Programme.
<b>Contributions financières et/ou matérielles + son opérationnalisation</b>
<p>Pour la synergie opérationnelle : 95.393 € prévus par ce programme et ajoutés sous ligne budgétaire de l'activité-type 3 de résultat 3. VIA Don Bosco disponibilisera le budget annuel au siège de Miel Maya Honing en Belgique, après un rapport financier correct de l'année précédente.</p> <p>Pour la synergie d'échange d'information : le budget de la mission est pris en charge par le stagiaire. Les autres coûts seront pris en compte par chaque organisation.</p>

## C. PARTIE III : ANNEXES

Annexes obligatoires :

### I. Conventions de partenariat

Les conventions de partenariat négociées avec les partenaires boliviens Aopeb, Cioec-Cochabamba et Adapicruz sont annexées au Programme définitif. Elles ont été transmises aux partenaires le 24/3/2017 pour signature. Les conventions signées seront transmises à la DGD dès réception.

### II. Convention de collaboration

La convention de collaboration avec l'asbl Cari, partie prenante de ce Programme, a fait l'objet d'une réunion de concertation le 10/03/2017. Sa version définitive a été transmise au Cari le 27/3/2017 pour signature. La convention signée sera transmise à la DGD dès réception.

Pour information, Miel Maya Honing est reprise comme partie prenante dans le Programme de Via Don Bosco, dans le cadre du CSC Cameroun. La convention de collaboration a été négociée avec Via Don Bosco et sera transmise à la DGD par Via Don Bosco.

### III. Convention de collaboration structurelle

La Convention de collaboration structurelle relative au Programme commun auquel participe Miel Maya Honing avec Oxfam Solidarité et Oxfam Magasins du Monde a été signée par les parties et transmise à la DGD le 29/9/2016 avec le Programme commun.

### IV. Annexes facultatives :

Néant.